

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 7 novembre 2016 (18 H)
Compte-rendu de séance

✿ **36 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **Délibération rajoutée en séance :**

- La délibération n°37/192 «Etude sur le secteur culturel – demande de subvention »

✿ **Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions**

- La délibération n°4/159 «Organismes extérieurs – désignations - modifications » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et du groupe « Socialiste et Citoyen ».

- La délibération n°12/167 « Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un équipement structurant pour l'accueil de manifestations événementielles et l'aménagement de ses abords immédiats – Attribution du marché n°16.084 par le conseil municipal et autorisation de signature» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et du groupe « Albi Bleu Marine - FN ».

- La délibération n°20/175 «Tarifs de la restauration collective municipale pour l'Entraide Albigeoise, le portage de repas à domicile du CCAS, l'OMEPS, le Centre Sportif de Haut Niveau de l'Albigeois, les crèches des communes extérieures, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le Musée Toulouse Lautrec d'Albi, le service Départemental d'incendie et de Secours, les services et Etablissements Publics pour l'année 2017 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

✿ **Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité**

- La délibération n° 9/164 «Décision Modificative n°2 après Budget Supplémentaire – Budget Général » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstention du groupe « Socialiste et Citoyen »

- La délibération n° 23/178 «Association Albi Occitana – animation littéraire « l'Espelida » - attribution d'une subvention » est adoptée à la majorité des membres présents présents ou représentés, vote contre du groupe « Albi Bleu Marine - FN ».

✿ **Présentations :**

- Louis Barret présente le Débat d'Orientation Budgétaire
- Jean-Michel Bouat présente le rapport sur le Développement Durable
- Présentation par Gisèle Dedieu du rapport Egalité entre les Hommes et les Femmes

✿ **Voeu**

Julien Bacou du groupe « Albi Bleu Marine - FN » soumet un voeu au conseil municipal sur l'accueil des migrants.

Vote du voeu :

Pour : 3 (le groupe « Albi Bleu Marine - FN »)

Contre : 40 (les groupes Majoritaire, « Socialiste et Citoyen » et la liste « Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes »)

Le voeu est rejeté.

VŒU déposé par Julien BACOU Conseiller Municipal Albi Bleu Marine FN
Objet : accueil des migrants

Mme le Maire

Le 24 octobre 2016 a démarré le démantèlement de la jungle de Calais, un des plus grands aveux d'échec de la politique migratoire française et européenne. L'Etat a décidé comme à son habitude, sans concertation avec le peuple, de répartir ces clandestins sur l'ensemble du territoire. Sur la seule région Occitanie près de 1500 migrants seront hébergés.

Au cours des derniers conseils municipaux vous nous avez rappelé que la capacité des centres d'hébergement de l'albigeois est saturée. Les albigeois ont pu alors constater qu'avec la complicité de pseudo-associations caritatives et subventionnées par l'argent public, certains clandestins préfèrent désormais bloquer la cathédrale Sainte Cécile, occuper des maisons de quartier ou des locaux privés.

Les dotations de l'état étant de plus en plus minces, les français en situation de pauvreté étant de plus en plus nombreux, accueillir des migrants dans notre ville serait une faute morale vis-à-vis de nos compatriotes qui souffrent. Je vous demande donc de prendre une décision ferme et définitive sur ce sujet comme d'autres Maires du Tarn ont pu le faire.

Comme dans tous les conseils municipaux où siègent des élus FN je vous propose d'adopter la motion « Ma commune sans migrants » dont je vais vous énumérer les différents articles :

-1-

Les communes signataires s'engagent à s'opposer au plan d'accueil des migrants, consécutif à la mise en œuvre par l'Etat français de l'accord européen de relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

-2-

Les communes signataires s'engagent à s'opposer au plan d'accueil de migrants, consécutif au démantèlement de la jungle de Calais ;

-3-

Les communes signataires s'engagent à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière;

-4-

Les communes signataires s'engagent à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation (CAO) et/ou à l'extension d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA);

-5-

Les communes signataires s'engagent à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des camps sauvages de migrants ou la cessation de toute emprise irrégulière par des groupes de migrants sur le territoire de la commune,

-6-

Les communes s'engagent à utiliser tous les moyens de communication à leur disposition pour faire connaître leur opposition à l'accueil de migrants sur leur territoire,

-7-

Les communes organiseront une réunion publique d'information à destination des administrés afin de les renseigner sur l'impact des politiques d'accueil des migrants et les raisons objectives qui motivent une opposition à leur accueil.

-8-

Adopté en conseil municipal, cette motion doit être communiquée aux représentants de l'Etat dans l'arrondissement et le département de la commune, au conseil départemental et au conseil régional dans lequel la commune a son siège.

Julien BACOU
Conseiller Municipal
Groupe FN ALBI BLEU MARINE

RÉPONSES AUX QUESTIONS SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Décision 131 : « mise en concurrence à procédure adaptée – attribution du marché n°16.029 M relatif aux travaux de désamiantage préalable et de curage dans le cadre de la démolition de bâtiments à la plaine des sports et au centre équestre d'Albi »

C'est l'entreprise SAS BENEZECH TP qui a obtenu le marché pour un montant de 3 024 € TTC. Les bâtiments à démolir sont l'ancienne ferme de la Guitardié et un bâtiment au centre équestre de Lavazière.

Décision n° 154 : « Dossier DIA n°160115 : renonciation au droit de préemption urbain »

La ville d'Albi a renoncé à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle de terrain située Camp saint-Antoine et figurant au cadastre section HS n° 43.

Décision 162 : « Consignation du prix de vente d'un terrain appartenant à la société MP INVEST suite à la décision de préemption n°83 en date du 21 avril 2016 »

Préemption par la Ville d'Albi de la parcelle AM°452 située 4 Boulevard de Strasbourg - consignation du prix de vente.

La société MP INVEST, immatriculée à Léguevin en tant que société par actions simplifiée exerce dans le domaine d'activités de marchands de biens immobiliers.

Décision 163 : « Mise en concurrence à procédure adaptée – attribution du marché n° 16.049M relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction d'une station de production d'eau potable et les réseaux d'interconnexion associés »

C'est le groupement conjoint SAS TPF Ingénierie (mandataire) / SAS G2C Ingénierie / Philippe ABADIE Architecte dplg qui a obtenu le marché pour un montant de 229 820 € TTC.

Décision 171 : « Mise en concurrence à procédure adaptée – attribution du marché n°16.056 M relatifs aux travaux de levage – manutention dans le cadre des travaux de requalification de la traversée piétonne du Boulevard Maréchal Lannes à Albi. »

C'est la SARL ADLTP81 qui a obtenu le marché pour un montant de 35 436 € TTC.

Décision 172 : « Mise en concurrence à procédure adaptée – attribution du marché n°16.057 M relatif aux travaux de démolitions – voiries – réseaux divers dans le cadre des travaux de requalification de la traversée piétonne du boulevard Maréchal Lannes à Albi. »

C'est l'entreprise SAS BENEZECH TP qui a obtenu le marché de démolition pour un montant de 142 119,72 € TTC, avec l'engagement d'employer du personnel en insertion par l'intermédiaire du CCAS de la ville d'Albi.

Décision N° 186 : « Mise en concurrence à procédure adaptée – attribution du marché n° 16.066M concernant la réalisation de l'étude relative au secteur culturel de la ville d'Albi : état des lieux et définition d'axes d'intervention stratégique »

Décision d'attribuer au cabinet émergence sud, dont le siège est situé à 33150 CENON, une mission comprenant un état des lieux et la définition d'axes d'intervention en matière culturelle, pour un montant global et forfaitaire de 34 848,00 € TTC. Cette attribution fait suite à l'avis d'appel à concurrence inséré sur le site internet de la ville le 19 mai 2016.

Décision n° 187 : « *Mise en concurrence à procédure adaptée – attribution du marché n°16.067 M relatif à l'étude d'impact pour un projet d'aménagement urbain et paysager du site de Pratgraussals.* »

C'est la SAS ASCONIT avec sous traitances de Julien Vittier et Gamba Acoustique qui a été retenue pour un montant de 18 862 € TTC pour la tranche ferme (élaboration du rapport relatif à l'état initial de la zone susceptible d'être affectée et son environnement) et 7 680 € TTC pour la tranche conditionnelle (analyse de l'impact du projet sur l'environnement, mesures compensatoires et autres phases réglementaires de l'étude d'impact).

Décision n° 188 : « *Mise en concurrence à procédure adaptée – attribution du marché n° 16.068M relatif aux travaux de terrassement – gros œuvre dans le cadre du traitement acoustique du Skate Park au Carré Public d'Albi* »

C'est la SARL BULDITEC qui a obtenu le marché pour un montant de 94 200 € TTC. Le coût global de la rénovation du skate parc est de 140 331 € TTC.

Décision N° 190 : « *Mise à disposition de locaux situés dans l'immeuble 25 rue de la Madeleine à l'association* »

Décision de mettre à disposition de l'association le Choeur en Joie une salle de répétition, sise au 25 de la rue de la Madeleine, à compter du 1° septembre 2016 et pour une durée de 6 ans.

Décision 197 : « *Désignation de la SCP d'avocats Fernand Bouyssou et Associés pour défendre les intérêts de la commune d'Albi dans l'instance n°1601565-4 l'opposant à madame Martine Cayron* »

Cette décision concerne un contentieux en cours dont il n'y a pas lieu de communiquer les éléments. Madame CAYRON a saisi le tribunal administratif de Toulouse considérant qu'elle subit un préjudice du fait de son voisinage immédiat avec les berges du ruisseau du Séoux et de la défaillance de la ville dans l'entretien de ces berges

Décision 200 : « *Mise en concurrence à procédure adaptée – attribution du marché n°16.072M relatif à la fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une infrastructure de stockage convergée pour la ville d'Albi* »

C'est la SAS ANTEMETA qui a obtenu le marché pour un montant maximum de 190 000 € TTC sur la durée du marché (4 années à compter de la date de vérification de service régulier). Il s'agit de baies de stockage informatique et de leur contrat de maintenance.

Décision 209 : « *Désignation de la SCP Fernand Bouyssou et Associés pour représenter les intérêts de la commune d'Albi devant la cour administrative d'appel de Bordeaux dans l'affaire l'opposant à monsieur FAGES* »

Cette décision concerne un contentieux en cours dont il n'y a pas lieu de communiquer les éléments. Monsieur Fages a saisi la cour administrative d'appel de Bordeaux aux fins de faire annuler le permis de construire PC 81004 15 X1165 en date du 20 juillet 2016 à la société 3Ci Investissements en vue de la réalisation de coques commerciales dans le quartier de Mazars.

Décision n° 210 : « *Désignation de la SCP Fernand Bouyssou et Associés pour représenter les intérêts de la commune d'Albi devant la cour administrative d'appel de Bordeaux dans le cadre du litige l'opposant au syndicat du travail sexuel (STRASS)* »

Le tribunal administratif de Toulouse a annulé l'arrêté pris par la ville, le juge estimant que la gêne occasionnée ne peut justifier la privation de liberté. La ville fait appel de cette annulation.

Décision 217 : *Désignation de la SCP Fernand Bouyssou et Associés pour représenter les intérêts de la commune d'Albi devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans l'affaire l'opposant aux consorts CARRIERE – COHEN -ESACANDE et à l'association AADUR »*

Cette décision concerne un contentieux en cours dont il n'y a pas lieu de communiquer les éléments. Madame et Monsieur CARRIERE, Monsieur COHEN, Madame et Monsieur ESCANDE et l'association AADUR ont saisi le tribunal administratif de Toulouse aux fins de faire annuler le permis de construire PC 81004 15 X1164 en date du 8 mars 2016 délivré à la SCI Foncier Mazars.

Décision 219 : *« Signature de l'avenant n°4 au marché n°12.161 relatif à la fourniture, mise en œuvre et maintenance du dispositif de vidéoprotection de la ville d'Albi »*

Le contrat initial relatif à la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance du dispositif de vidéoprotection de la ville, a été notifié le 13 janvier 2013 à la société SOGETREL pour un montant minimum de 250 000 € pour les quatre années du marché. L'avenant 4 est sans incidence financière et concerne l'ajout de prix unitaires de matériel ou de prestations (intervention, maintenance). Les avenants 1, 2 et 3 étaient eux aussi sans incidence financière et avaient le même objet puisque afin d'adapter le matériel et la maintenance aux besoins et aux emplacements envisagés.

Décision N° 220 : *« Convention de prestation de service entre la Ville d'Albi et la SARL ACTEMA Consulting pour l'animation d'une action/formation sur l'appréhension des phénomènes de radicalisation »*

Décision de confier au cabinet Acteme Consulting, dans le cadre des actions du CLSPD, une mission de formation/action des institutions partenaires en vue de faciliter l'appréhension du phénomène de radicalisation, de promouvoir une dynamique de travail en réseau et de définir des pistes d'interventions communes dans un objectif de prévention.

Par ailleurs, le Maire indique qu'elle est bien évidemment, en tant que premier magistrat, tenue informée par la DDSPP des données relatives à la délinquance. Néanmoins, elle n'est pas en charge de l'application des décisions de justice à l'encontre des personnes condamnées. Quant à la sécurité des manifestations, elle fait l'objet d'une préparation en amont en lien avec la Préfecture et les services de l'État.

Décision 224 : *« Mise en concurrence à procédure adaptée – attribution du marché n°16.076M relatif aux travaux de déconstruction préparatoires à la réalisation d'une station de production d'eau potable sur le site de Caussels à Albi. »*

C'est l'entreprise SAS BENEZECH TP qui a obtenu le marché de démolition de l'ancienne piscine de Caussels pour un montant de 84 430,80 € TTC.

Décision 237 : *« Mise à disposition de terrains communaux à monsieur Serge ASSIE : parcelles IW 22, 23, 29, 30, 31, 32, 33 Chemin de la Pâle Albi »*

Il s'agit d'un renouvellement de convention de mise à disposition temporaire pour une durée d'un an. Depuis de nombreuses années, M. Assié, agriculteur, entretient les terrains propriétés de ville, chemin de la Pâle à côté de la piste d'aéromodélisme. Ces terrains situés en zone agricole sont des réserves foncière de la Ville.

Décision N° 239 : *« convention de prestation de service entre la ville d'Albi et la société Janus Sécurité France : contrat de télésurveillance»*

La mission de prestation de télésurveillance confiée à la société Janus Sécurité France concerne la maison de quartier du Marranel et consiste dans la vérification de la mise en marche du système d'alarme et de toutes les alertes transmises à la station centrale de réception.

Décision 246 : « *Zone d'Aménagement différé(ZAD) secteur Canavières – propriété de M. Fernandez Claude – Exercice du droit de préemption* »

Afin de constituer des réserves foncières en vue de lutter contre l'insalubrité, de constituer des zones d'expansion des crues, de sauvegarder cet espace naturel et de redonner sa vocation maraîchère au secteur de Canavières, la Ville d'Albi a exercé son droit de préemption sur la propriété de M. Claude Fernandez figurant au cadastre section DP n°146 (716 m²) au prix de 1 288,83 €.

Conseil Municipal
Séance Publique du 7 novembre 2016

1 / 156 - Décisions du Maire

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

2 / 157 - Commissions municipales - composition - modification

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

3 / 158 - Commission d'appel d'offres permanente - Election des membres

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

4 / 159 - Organismes extérieurs - désignations - modifications

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

5 / 160 - Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

6 / 161 - Rapport de situation de la collectivité en matière de développement durable 2016

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

7 / 162 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Gisèle DEDIEU, rapporteur

8 / 163 - Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Louis BARRET, rapporteur

9 / 164 - Décision Modificative n°2 après Budget Supplémentaire - Budget Général

Louis BARRET, rapporteur

10 / 165 - Budget Général - Admission en non-valeur

Louis BARRET, rapporteur

11 / 166 - Budget Eau - Admission en non-valeur concernant des factures d'eau hors locataires HLM.

Louis BARRET, rapporteur

12 / 167 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement structurant pour l'accueil de manifestations événementielles et l'aménagement de ses abords immédiats - Attribution du marché n°16.084 par le conseil municipal et autorisation de signature du marché

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

13 / 168 - Mise à disposition d'agents auprès du Centre Communal d'Action Sociale, du Musée Toulouse Lautrec, du Comité des Oeuvres Sociales et de la Scène Nationale

Gisèle DEDIEU, rapporteur

14 / 169 - Cimetière de la Madeleine - Reprise de concession après constat d'abandon

Gisèle DEDIEU, rapporteur

15 / 170 - Cimetières communaux - taxes et redevances

Gisèle DEDIEU, rapporteur

16 / 171 - Cimetières communaux - tarif des concessions

Gisèle DEDIEU, rapporteur

17 / 172 - Carnaval d'Albi 2016 : attribution d'une subvention aux associations ayant participé à l'animation des chars

Daniel GAUDEFROY, rapporteur

18 / 173 - Fête foraine - Tarifs 2017

19 / 174 - Droits de place - Tarifs 2017

Laurence PUJOL, rapporteur

20 / 175 - Tarifs de la restauration collective municipale pour l'Entraide Albigeoise, le portage de repas à domicile du CCAS, l'OMEPS, le Centre Sportif de Haut Niveau de l'Albigeois, les crèches des communes extérieures, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le Musée Toulouse-Lautrec d'Albi, le service Départemental d'Incendie et de Secours, les services et Établissements Publics, pour l'année 2017

Anne-Marie NIETO, rapporteur

21 / 176 - Convention de réservation de places par la ville d'Albi à la crèche interentreprises Alibaba gérée par l'UMT-Mutualité Terres d'Oc

Odile LACAZE, rapporteur

22 / 177 - Ateliers périscolaires : 1er trimestre de l'année scolaire 2016-2017 - Subventions aux associations

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

23 / 178 - Association Albi occitana - animation littéraire « l'Espelida » - attribution d'une subvention

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

24 / 179 - Patrimoine Mondial - Comité de Bien - Représentants de la ville d'Albi - Modification

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

25 / 180 - Association Lapérouse Albi France : actualisation du tarif d'entrée au musée Lapérouse

Naïma MARENGO, rapporteur

26 / 181 - Association Christophe Moucherel - concerts de fin d'année - attribution d'une subvention

Naïma MARENGO, rapporteur

27 / 182 - Association Densité - spectacle « site et danse en chantier » - attribution d'une subvention

Naïma MARENGO, rapporteur

28 / 183 - Acquisitions de livres anciens et ouvrages de bibliophilie contemporaine : demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration et aux Acquisitions en Bibliothèque (FRRAB)

Naïma MARENGO, rapporteur

29 / 184 - Sortie de l'inventaire et vente aux enchères sur le site Agorastore d'un tracteur CASE 2100 E et son chargeur frontal Quicke Q35 Q30 avec godet à la société SAS LATHIERE

Michel FRANQUES, rapporteur

30 / 185 - Associations sportives - Collèges et lycées - attribution de subventions

Michel FRANQUES, rapporteur

31 / 186 - Associations Black Cats & Pool - Volley Ball Albigeois - Taekwondo Albigeois - Aides financières

Michel FRANQUES, rapporteur

32 / 187 - Equipements sportifs municipaux - Utilisation par les élèves des collèges - participation financière du Conseil Départemental - Avenant n° 10 à la convention

Michel FRANQUES, rapporteur

33 / 188 - Quartier social de Rayssac - aménagement des espaces collectifs - convention de partenariat avec Tarn Habitat

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

34 / 189 - Rayssac - rétrocession de terrains par Tarn Habitat en vue du réaménagement des espaces libres de la cité de Rayssac

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

35 / 190 - Boulevard du Maréchal Juin - acquisition d'un terrain à Tarn Habitat en vue de favoriser l'agriculture urbaine

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

36 / 191 - Chemin de Bellevue - transfert de propriété et classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs du lotissement "le domaine de Fer Servadou"

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

37 / 192 - Etude sur le secteur culturel - Demande de subvention

Naïma MARENGO, rapporteur

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 156 - Décisions du Maire

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 156 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Je vous demande de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 157 - Commissions municipales - composition - modification

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

2 / 157 - Commissions municipales - composition - modification

référence(s) :

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le code général des collectivités territoriales (article L2121-22) donne la possibilité au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

« ... la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Le conseil municipal en date du 4 avril 2014 a fixé à quatre le nombre de commissions municipales permanentes et a déterminé la dénomination, les missions et la composition de chacune d'entre elles.

Il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle désignation des représentants de chacune des commissions.

Il est proposé de désigner le nombre de représentants par commission selon les dispositions suivantes :

- Pour la commission ressources – organisation : 11 membres dont 4 représentants des groupes d'opposition avec, selon le principe de répartition issu de la représentation du l'élection municipale de 2014, deux places pour la liste « Albi vivante », une place pour la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », et une place pour la liste « Albi Bleu Marine ».

Les domaines de compétences de cette commission sont les suivants :

- Organisation des services municipaux
- Budgets et affaires financières
- Nouvelles technologies et systèmes d'information
- Achats publics
- Administration générale
- Affaires juridiques
- Bâtiments communaux et gestion immobilière
- Etat civil – élections – cimetières

- Pour la commission proximité – vie sociale : 15 membres dont 4 représentants des groupes d'opposition avec, selon le principe de répartition issu de la représentation du l'élection municipale de 2014, deux places pour la liste « Albi vivante », une place pour la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », et une place pour la liste « Albi Bleu Marine ».

Les domaines de compétences de cette commission sont les suivants :

- Enfance – jeunesse – familles – personnes âgées
- Difficultés sociales, handicap, dépendance, maladie
- Quartiers et démocratie participative
- Prévention – tranquillité – sécurité – domaine public

Commerce – artisanat – services

- Pour la commission attractivité – relations extérieures : 11 membres dont 4 représentants des groupes d'opposition avec, selon le principe de répartition issu de la représentation de l'élection municipale de 2014, deux places pour la liste « Albi vivante », une place pour la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », et une place pour la liste « Albi Bleu Marine ».

Les domaines de compétences de cette commission sont les suivants :

Culture-patrimoine-Cité Épiscopale
Sport
Tourisme – Congrès – Événementiel - Foires
Promotion territoriale-Communication-Information
Coopération décentralisée - Relations internationales - Jumelages
Relations ville-métropole Toulousaine

- Pour la commission environnement - mobilité : 12 membres dont 4 représentants des groupes d'opposition avec, selon le principe de répartition issu de la représentation de l'élection municipale de 2014, deux places pour la liste « Albi vivante », une place pour la liste « Ensemble, changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », et une place pour la liste « Albi Bleu Marine ».

Les domaines de compétences de cette commission sont les suivants :

Agenda 21
Eau potable – fontaines - ruisseaux et rivières
Parcs-jardins – espaces naturels – agriculture urbaine
Projets urbains de la ville – planification urbaine – politique foncière (ZAD)
Énergies
Prévention des risques naturels et artificiels
Déplacements

Je vous propose de désigner les représentants de chaque commission selon les propositions suivantes :

- Commission Ressources – organisation : onze (11) membres

Domaine de compétences :

Organisation des services municipaux
Budgets et affaires financières
Nouvelles technologies et systèmes d'information
Achats publics
Administration générale
Affaires juridiques
Bâtiments communaux et gestion immobilière
Etat civil – élections – cimetières

Composition : 11 membres

- Gisèle Dedieu	- Jean-Christophe Delaunay
- Louis Barret	
- Michèle Barrau-Sartres	- Christophe Ramond
- Daniel Gaudefroy	- Fabien Lacoste
- Jean Esquerre	- Frédéric Cabrolier
- Bruno Lailheugue	- Roland Foissac

- Commission Proximité – Vie sociale : quinze (15) membres

Domaines de compétences :

Enfance – jeunesse – familles – personnes âgées
difficultés sociales, handicap, dépendance, maladie
Quartiers et démocratie participative
Prévention – tranquillité – sécurité – domaine public
Commerce – artisanat – services

Composition : 15 membres

- Laurence Pujol	- Farah Kheloufi
- Geneviève Pérez	- Geneviève Marty
- Sylvie Bascoul-Vialard	- Nathalie Borghèse
- Enrico Spataro	
- Bruno Crusel	- Elodie Nadjar
- Odile Lacaze	- Catherine Biau
- Zohra Bentaïba	- Dominique Mas
- Anne-Marie Niéto	- Frédéric Cabrolier

- Commission attractivité – Relations extérieures : onze (11) membres

Domaines de compétences :

Culture-patrimoine-Cité Épiscopale
Sport
Tourisme – Congrès – Événementiel - Foires
Promotion territoriale-Communication-Information
Coopération décentralisée - Relations internationales - Jumelages
Relations ville-métropole Toulousaine

Composition : 11 membres

- Michel Franques	- Achille Tarricone
- Naïma Marengo	
- Philippe Bonnacarrère	- Elodie Nadjar
- Marie-Louise At	- Catherine Biau
- Jean-Luc Dargein Vidal	- Pascal Pragnère
- Claude Lecomte	- Julien Bacou

- Commission Environnement – Mobilité : douze (12) membres

Domaine de compétences :

Agenda 21
eau potable – fontaines - ruisseaux et rivières
Parcs-jardins – espaces naturels – agriculture urbaine
Projets urbains de la ville – planification urbaine – politique foncière (ZAD)
Énergies
Prévention des risques naturels et artificiels
Déplacements

Composition : 12 membres

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| - Daniel Gaudefroy | - Jean-Michel Bouat |
| - Patrick Béteille | - Jean-Marc Bardou |
| - Muriel Roques-Etienne | - Fabien Lacoste |
| - Bruno Lailheugue | - Christophe Ramond |
| - Stephen Jackson | - Pascal Pragnère |
| - Pierre-Marie Senes | - Julien Bacou |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités et notamment les articles L2121-22 et L 2122-23,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les modifications apportées dans la composition des commissions.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

3 / 158 - Commission d'appel d'offres permanente - Election des membres

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

3 / 158 - Commission d'appel d'offres permanente - Election des membres

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération du 4 avril 2014, le conseil municipal a procédé à l'élection de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Les élus de la commission d'appel d'offres permanente sont les suivants :

5 titulaires :

- Jean Esquerre
- Patrick Béteille
- Enrico Spataro
- Geneviève Pérez
- Elodie Nadjar

5 suppléants :

- France Gerbal-Médalle
- Claude Lecomte
- Michèle Barrau sartres
- Frédéric Esquevin
- Gisèle Dedieu

Suite à la démission de conseillers municipaux, il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres.

L'élection a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir.

La commission d'appel d'offres permanente sera présidée par le Maire ou le représentant qu'il désignera.

Je vous propose donc de procéder à l'élection des cinq membres titulaires ou suppléants de la commission d'appel d'offres au scrutin proportionnel au plus fort reste.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APRÈS AVOIR VOTE A BULLETIN SECRET,

Sont élus à la commission d'appels d'offre permanente

5 titulaires :

- Jean Esquerre
- Patrick Béteille
- Enrico Spataro
- Geneviève Pérez
- Fabien Lacoste

5 suppléants :

- Nathalie Borghèse
- Claude Lecomte
- Michèle Barrau-Sartres
- Jean-Christophe Delaunay
- Roland Foissac

Vote à bulletin secret :

Marie Louise At et Roland Foissac assurent le dépouillement

Nombre de votants : 43

Nuls : 3

Suffrages exprimés : 40

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

4 / 159 - Organismes extérieurs - désignations - modifications

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

4 / 159 - Organismes extérieurs - désignations - modifications

référence(s) :

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Suite à la démission de conseillers municipaux et aux modifications des délégations de fonctions des élus, il convient de désigner de nouveaux élus au sein des organismes suivants :

Syndicat Mixte du Palais de la Berbie

- 1 suppléant en remplacement de France Gerbal-Médalle

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET)

- 1 suppléant en remplacement de Bruno Lailheugue

Lycée collège Bellevue

- 1 élu en remplacement de France Gerbal-Médalle

Conseil d'Administration de Tarn habitat

- 1 représentant en remplacement de Laurence Pujol

Association « Maison de l'Amitié »

- 1 membre en remplacement d'Anne Marie Lugan

Association Quartier Plus

- 1 représentant en remplacement de Laurence Pujol

Association du Boutge

- 1 représentant en remplacement d'Anne Marie Lugan

Association « Aide et Accueil en Albigeois »

- 1 représentant en remplacement de Laurence Pujol

Association d'Aide et de Soutien à Domicile en Albigeois (AASSODAL)

- 1 élu en remplacement d'Anne-marie Lugan

Association de gestion de la Scène Nationale d'Albi

- 1 élu en remplacement de Philippe Bonnacarrère

Office de Tourisme d'Albi

- 1 élu en remplacement de France Gerbal-Médalle

PACT du Tarn

- 1 représentant en remplacement d'Anne Marie Lugan

Association syndicale Autorisée du Chauffage de Lapanouse (ASACL)

- 1 représentant en remplacement de Laurence Pujol

Régie inter Quartiers d'Albi

- 1 représentant en remplacement de Laurence Pujol

Comité de pilotage de coopération décentralisée Albi-Abomey

- 1 élu en remplacement de France Gerbal -Médalle

- 1 élu en remplacement de Marie-Louise At

Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

- 1 représentant en remplacement d'Anne Marie Lugan

Société Publique Locale « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois » - Conseil de surveillance

- 1 représentant en remplacement d'Anne Marie Lugan

SEM EVEER'HYPÔLE

- 2 représentants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les modifications ci-dessous.

Syndicat Mixte du Palais de la Berbie

- Nathalie Borghèse (*suppléante*) en remplacement de France Gerbal-Médalle.

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET)

- Patrick Béteille (*suppléant*) en remplacement de Bruno Lailheugue.

Lycée collège Bellevue

-Achille Tarricone (*en remplacement de France Gerbal-Médalle*)

Conseil d'Administration de Tarn habitat

- Odile Lacaze (*en remplacement de Laurence Pujol*)

Association « Maison de l'Amitié »

- Nathalie Borghèse (*en remplacement d'Anne-Marie Lugan*)

Association Quartier Plus

- Odile Lacaze (*en remplacement de Laurence Pujol*)

Association du Boutge

- Nathalie Borghèse (*en remplacement d'Anne-Marie Lugan*)

Association « Aide et Accueil en Albigeois »

- Odile Lacaze (*en remplacement de Laurence Pujol*)

Association d'Aide et de Soutien à Domicile en Albigeois (AASSODAL)

- Nathalie Borghèse *(en remplacement d'Anne-Marie Lugan)*

Association de gestion de la Scène Nationale d'Albi

- Nathalie Borghèse *(en remplacement de Philippe Bonnacarrère)*

Office de Tourisme d'Albi

- Laurence Pujol *(en remplacement de France Gerbal-Médalle)*

PACT du Tarn

- Jean-Christophe Delaunay *(en remplacement d'Anne-Marie Lugan)*

Association syndicale Autorisée du Chauffage de Lapanouse (ASACL)

- Jean-Christophe Delaunay *(en remplacement de Laurence Pujol)*

Régie inter Quartiers d'Albi

- Odile Lacaze *(en remplacement de Laurence Pujol)*

Comité de pilotage de coopération décentralisée Albi-Abomey

- Claude Lecomte *(en remplacement de France Gerbal-Médalle)*

- Jean-Michel Bouat *(en remplacement de Marie-Louise At)*

Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

- Jean-Christophe Delaunay *(en remplacement d'Anne-Marie Lugan)*

Société Publique Locale « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois » - Conseil de surveillance

- Nathalie Borghèse *(en remplacement d'Anne-Marie Lugan)*

SEM EVEER'HYPÔLE

- Stéphanie Guiraud-Chaumeil

- Louis Barret

Nombre de votants : 43

Abstentions : 8 (le groupe "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

5 / 160 - Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Philippe BONNECARRERE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

5 / 160 - Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives

référence(s) :

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Service finances

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre des exercices 2010 et suivants a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de l'établissement qui l'a présenté au conseil communautaire en date du 6 octobre 2016.

En application des dispositions de l'article L243-7-II du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes a adressé ce document aux maires de toutes les communes-membres de cet établissement public.

Conformément à la loi, ce document est présenté au conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DEBATTU,

PREND ACTE

du rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre des exercices 2010 et suivants.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PARCS ET JARDINS, BASES DE LOISIRS ET AMÉNAGEMENTS URBAINS DE PROXIMITÉ
DANS LES QUARTIERS

6 / 161 - Rapport de situation de la collectivité en matière de développement durable 2016

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

6 / 161 - Rapport de situation de la collectivité en matière de développement durable 2016

référence(s) :

Commission environnement mobilité du 19 octobre 2016

Service pilote : Urbanisme

Autres services concernés :

Direction Générale des Services

Parcs Jardins Espaces Naturels

Elu(s) référent(s) : Jean Michel Bouat

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Dans le cadre de l'article L2311-1-1 du code des collectivités territoriales, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont pour obligation d'établir un rapport sur leur situation en matière de développement durable qui sera présenté préalablement aux débats d'orientation budgétaire. Avec ses 51 567 habitants (*source : INSEE, recensement de la population 2013*), la commune d'Albi se doit donc de réaliser et de présenter ce document à l'assemblée délibérante.

Ce rapport a pour objectif de faire état des actions et des politiques territoriales mises en œuvre dans le but de répondre aux cinq finalités du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Outre le recensement des actions mises en œuvre, ce rapport indique les modes d'élaboration et de pilotage des politiques locales relatives au développement durable.

Cette année, la Ville d'Albi a marqué son engagement en faveur du développement durable au travers de nombreuses actions. En voici quelques exemples :

- l'instauration de critères environnementaux, tels que l'agriculture biologique ou encore les circuits courts de proximité par exemple, pour l'achat des denrées alimentaires de la cuisine centrale : 40 lots sur 60 seront concernés dès janvier 2017.
- La promotion de l'agriculture urbaine avec la multiplication des jardins partagés (21 actuellement), l'acquisition de 7,5 ha à Canavières et l'installation de 4 nouveaux maraîchers. Cette dynamique permet à la fois de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de valoriser une agriculture locale respectueuse de l'homme et de l'environnement. La venue de Pamela Warhurst, co-fondatrice du mouvement Incredible Edible en Angleterre, témoigne de l'investissement de la Ville vis-à-vis de cette thématique qui s'inscrit autant dans le développement d'une agriculture écologique de proximité que dans le renforcement des liens sociaux.
- L'installation et l'accompagnement d'une nouvelle association, Sève et Terre, qui met en place un jardin collectif à vocation sociale dans le quartier de Rayssac. Ce nouvel acteur du territoire permet d'ores et déjà aux habitants du quartier de se retrouver, d'échanger et de partager des

moments à la fois conviviaux et pédagogiques.

- La sensibilisation de la population à propos de l'importance de la préservation de la biodiversité et plus particulièrement les animations sur le faucon pèlerin qui ont réuni cette année près de 3000 personnes.
- La finalisation de la dématérialisation des courriers signalés qui permet aujourd'hui d'économiser 125 000 feuilles de papier par an.
- L'installation de sondes tensiométriques aux pieds de certains arbres qui a permis d'économiser 11 000 litres d'eau.
- La rénovation de certains bâtiments municipaux qui a permis cette année de limiter les émissions de gaz à effet de serre : ce sont près de 25 000 kilogrammes équivalent CO₂ qui ont été évités, soit l'équivalent environ de 10 allers-retours Paris – New-York en avion.
- La signature d'une convention avec le SDET pour l'installation de 10 bornes de recharge électriques sur le domaine public pour les véhicules électriques ou hybrides.
- Enfin, l'élection d'Albi comme « Capitale biodiversité 2016 » témoigne de l'investissement de la Ville pour la préservation de la biodiversité.

Le rapport de situation de la commune d'Albi en matière de développement durable, objet de la présente délibération, est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du rapport de situation de la commune d'Albi en matière de développement durable.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

7 / 162 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

7 / 162 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

référence(s) :

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales prévoient la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, préalablement au débat d'orientation budgétaire pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

La ville d'Albi a donc conduit une réflexion sur ses politiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, axée cette année sur sa politique en matière de gestion des ressources humaines.

Des indicateurs ont été mis en place, analysés, et un plan d'action est proposé, dans le but de favoriser encore l'égalité entre les hommes et les femmes sur le territoire de la ville d'Albi.

L'analyse des principaux indicateurs conduit à constater des différences existantes entre les hommes et les femmes au sein des effectifs de la ville d'Albi. La plupart de ces différences s'expliquent par des situations sociétales telles que, par exemple, la présence essentiellement de femmes dans les métiers de la petite enfance, la sur-pondération des hommes dans les métiers dits « techniques », ou l'exercice de leurs fonctions à temps partiel quasi uniquement par des femmes. Les fonctions d'encadrement sont, proportionnellement plus exercées par des hommes, par rapport à leur poids général dans la population de la collectivité.

Des différences de rémunérations existent également, qui s'expliquent essentiellement par le poids des temps partiels chez les femmes.

Sur la base de cette analyse des indicateurs, il est proposé de mettre en œuvre un plan d'actions. Parmi ces mesures, un certain nombre d'actions sont déjà mises en œuvre, telles que

- conseiller les agents qui demandent un temps partiel
- favoriser la polyvalence pour limiter les postes à temps non complet
- permettre la mobilité interne comme favorisant la mixité des métiers
- faciliter de la prise du congé paternité
- lutter contre les stéréotypes

D'autres actions seront relancées, telles que

- lutter contre la précarité en favorisant les intégrations d'agents non titulaires
- organiser le travail en journée des agents d'entretien

Enfin, de nouvelles actions seront mises en œuvre

- fiches de postes et annonces emploi F/H

- conduite d'entretiens pré/post maternité et/ou congé parental en lien avec les modalités de l'entretien de retour

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, objet de la présente délibération, est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle du 8 mars 2013,

VU le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du rapport sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

8 / 163 - Débat d'Orientation Budgétaire 2017

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

8 / 163 - Débat d'Orientation Budgétaire 2017

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 18 octobre 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale impose aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser chaque année un débat d'orientation budgétaire avant l'examen du budget.

L'article 107 de la loi Notre n°107-291 du 7 août 2015 a modifié les modalités d'établissement du débat d'orientation budgétaire.

Enfin le décret n° 2016-841 du 24/06/2016 a défini le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation.

Le document joint en annexe conforme à ce décret expose les principaux ratios de la Ville d'Albi ainsi que les évolutions envisagées en recettes et en dépenses pour l'investissement et le fonctionnement.

Je vous invite à délibérer sur ces orientations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article D2312 du code général des collectivités et notamment son article 1 et 3,

VU le décret n° 2016-841 du 24/06/2016

VU le document présenté en annexe,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du présent débat au titre de la préparation budgétaire 2017.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

9 / 164 - Décision Modificative n°2 après Budget Supplémentaire - Budget Général

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

9 / 164 - Décision Modificative n°2 après Budget Supplémentaire - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 18 octobre 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Je soumetts à votre examen le projet de décision modificative 2016 n° 2 après budget supplémentaire du Budget Général.

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes sont égales à 0,00 € et prennent en compte des virement de crédits de compte à compte à l'intérieur du chapitre 011

En section d'investissement, les dépenses et les recettes sont égales à 0,00 € et prennent en compte des virements de dépenses entre chapitre comme suit :

Chapitre 020 – Dépenses imprévues	-77 000 €
Chapitre 20 – Etudes	-17 000 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (Syndicat mixte du Palais de la Berbie)	-500 000 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	- 141 000 €
Chapitre 801 – Bâtiments communaux	- 138 000 €
Chapitre 939 – Aménagement du site de Pratgraussals	873 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de la Décision Modificative 2016 n° 2 après Budget Supplémentaire tel qu'il est présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

ladite Décision Modificative 2016 N° 2 après Budget Supplémentaire du Budget Général conformément à la balance générale jointe en annexe.

Nombre de votants : 43

Pour : 35 (les groupes Majoritaire et "Albi Bleu Marine – FN")

Contre : 3 (la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes")

Abstentions : 5 (le groupe "Socialiste et Citoyen")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

10 / 165 - Budget Général - Admission en non-valeur

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

10 / 165 - Budget Général - Admission en non-valeur

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 octobre 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer la somme de 10 596,99 € correspondant à des factures impayées de 2009 à 2016.

Ces factures correspondent aux listes établies par le Trésorier Principal d'Albi-Ville à savoir :

Numéro de listes	Montant TTC
2263510233	3 770,99
2267710233	3 298,25
2281140233	1 783,25
2330620533	132,66
2401440233	981,45
2429970233	448,25
2429980233	182,14
Total	10 596,99

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par la Trésorerie d'Albi-Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU la demande d'admission en non valeur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission de mandats au chapitre 65 article 6541 comme suit :

Numéro de listes	Montant TTC
2263510233	3 770,99
2267710233	3 298,25
2281140233	1 783,25
2330620533	132,66
2401440233	981,45
2429970233	448,25
2429980233	182,14
Total	10 596,99

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FINANCES

11 / 166 - Budget Eau - Admission en non-valeur concernant des factures d'eau hors locataires HLM.

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

11 / 166 - Budget Eau - Admission en non-valeur concernant des factures d'eau hors locataires HLM.

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 octobre 2016

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il a été établi divers titres de recettes concernant le budget de l'eau :

RÉFÉRENCES	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Liste n° 2011930233	2 370,57	130,38	2 500,95
Liste n° 2255860533	5 983,13	329,07	6 312,20
Liste n° 2256260233	4 832,49	265,79	5 098,28
Liste n° 2288550233	2 125,73	116,91	2 242,64
Liste n° 2410070233	2 757,70	151,67	2 909,37
Liste n° 2411870233	2 253,62	123,95	2 377,57
Liste n° 2417300233	1 822,17	100,22	1 922,39
Liste n° 2420500233	1 110,66	61,09	1 171,75
Liste n° 2420910233	2 315,61	127,36	2 442,97
TOTAL	25 571,68	1 406,44	26 978,12

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces créances dont le montant s'élève à 26 978,12 € TTC pour le budget de l'eau.

Ces factures sont relatives à des impayés de consommation d'eau.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par le Trésorier Principal d'Albi-Ville, par l'émission d'un mandat pour le budget de l'eau d'un montant de 25 571,68 € H.T., 1 406,44 € de TVA au chapitre 65 article 6541.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU la demande d'admission en non valeur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission d'un mandat pour le budget de l'eau d'un montant de 25 571,68 € H.T, 1 406,44 € de TVA au chapitre 65 article 6541.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

12 / 167 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement structurant pour l'accueil de manifestations événementielles et l'aménagement de ses abords immédiats - Attribution du marché n°16.084 par le conseil municipal et autorisation de signature du marché

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

12 / 167 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement structurant pour l'accueil de manifestations événementielles et l'aménagement de ses abords immédiats - Attribution du marché n°16.084 par le conseil municipal et autorisation de signature du marché

référence(s) :

Service pilote : Commande publique

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par décision du pouvoir adjudicateur et conformément à l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le groupement conjoint Puig Pujol et Associés Architectures (mandataire) / Sarl Encore Heureux / 3J Technologie / Soconer / Gamba Acoustique / Execo, a été désigné lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'équipement structurant pour l'accueil de manifestations événementielles et l'aménagement de ses abords immédiats.

En application de l'article 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le lauréat a été invité à négocier le marché de maîtrise d'œuvre. La négociation qui s'est déroulée du 26 octobre 2016 au 28 octobre 2016 a abouti aux définitions suivantes :

Le marché de maîtrise d'œuvre à conclure porte sur un ensemble bâti d'environ 2.400 m² hors œuvre qui constituera un équipement souple et convivial, modulable, aménagé et approprié le temps d'un événement selon des besoins et des exigences particulières. Il répondra aux spécifications du programme et de la proposition du maître d'œuvre au stade du concours en intégrant :

- des espaces d'accueil pour la prise en charge des utilisateurs et spectateurs, ils contiendront :
 - . un sas d'accès permettant de préserver l'ambiance climatique intérieure et de limiter les fuites acoustiques vers l'extérieur (sas acoustiques équipant également les autres accès intérieurs) ;
 - . la billetterie ;
 - . le vestiaire ;
 - . des sanitaires accessibles mais en retrait des flux d'entrée et de sortie ;
- un espace restauration composé :
 - . d'une cuisine dimensionnée pour accueillir des prestataires extérieurs (traiteurs, cuisiniers) et le personnel nécessaire pour servir jusqu'à 500 convives à table ;
 - . d'un bar mobile pour répondre à une multiplicité d'usages intérieurs et extérieurs ;
- une grande salle de diffusion disposant des caractéristiques suivantes :
 - . une grande ouverture sur l'extérieur permettant un accès à un espace privatif extérieur ;
 - . un espace robuste mais de grandes qualités tant esthétiques que fonctionnelles
 - . il s'agira d'un espace robuste mais de grande qualité tant esthétique que fonctionnelle ;
 - . une flexibilité et une facilité d'usage pour tous types d'utilisateurs ;
 - . une scéno technique de base permettant une adaptation et une évolution aisée de la salle, ainsi que d'un rideau de réduction de jauge ;
- un espace dédié au gestionnaire de l'équipement :
 - . un bureau pour l'utilisation quotidienne ;

- . un bureau plus modulable aménageable selon les besoins des utilisateurs, et en lien avec l'événement ;
- la logistique générale comprendra :
 - . une aire de livraison permettant le stationnement et la manœuvre de deux camions, dans la continuité de la grande salle, la zone de déchargement étant protégée des intempéries ;
 - . un atelier de maintenance équipé d'un petit local de stockage sécurisé pour les petites réparations quotidiennes sera à proximité immédiate ;
 - . un local de déchets sera directement accessible depuis l'aire extérieure de livraison, il sera facilement nettoyyable et permettra une gestion par tri sélectif ;
- les locaux de logistique scénique permettront d'assurer le fonctionnement scéno-technique de la salle et l'accueil temporaire du matériel apporté ; la régie centrale lumière et son sera à proximité de la zone scène de la salle modulable, l'espace fly caisse à proximité de la zone scène de la grande salle, enfin le stockage général permettra de remiser l'ensemble du mobilier de la salle et du matériel son et lumière avec une grande capacité de stockage

Les aménagements du site porteront sur les abords immédiats de l'équipement, y compris le parvis et l'esplanade.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux après négociation intégrant les abords immédiat de l'équipement s'élève à 5 960 000 d'euros Hors Taxes.

Le marché n'est décomposé pas en tranches, il comprend les missions suivantes portant sur l'ensemble des ouvrages de construction et l'aménagement des abords immédiats :

- . Études d'esquisse +
 - . Avant Projet Sommaire (APS)
 - . Avant Projet Définitif (APD)
 - . Projet (PRO)
 - . L'étude d'exécution partielle (EXE partiel) limitées au quantitatif
 - . L'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
 - . La conformité et le visa d'exécution au projet (VISA)
 - . La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
 - . L'assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)
- ainsi que les deux missions complémentaires suivantes :
- . « Signalétique »
 - . « Mobilier »

La mission de maîtrise d'œuvre débutera dès la notification du marché au titulaire.

Le délai maximum d'exécution des travaux est limité à 11 mois en raison de l'occupation du site dans le cadre du festival Pause Guitare, cette contrainte de délai est ferme et non négociable, la nouvelle salle devra être en fonctionnement pour le festival qui se déroulera fin juin - début juillet 2018.

Le forfait initiale de rémunération après négociation est fixé à 846 500,00 € HT.

Je vous propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre n°16.084 portant sur la construction de l'équipement structurant pour l'accueil de manifestations événementielles et l'aménagement de ses abords immédiats et d'autoriser le maire à le signer avec le groupement conjoint Puig Pujol et Associés Architectures (mandataire) / Sarl Encore Heureux / 3J Technologie / Soconer / Gamba Acoustique / Execo.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le projet de contrat,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ATTRIBUE

le marché n°16.084 relatif à la construction de l'équipement structurant pour l'accueil de manifestations événementielles et l'aménagement de ses abords immédiats pour un montant de 846 500,00 € HT avec une enveloppe prévisionnelle à 5 960 000,00 € HT.

DONNE POUVOIR

au maire pour signer le marché de maîtrise d'oeuvre n°16.084 pour la construction de l'équipement structurant pour l'accueil de manifestations événementielles et l'aménagement de ses abords immédiats avec le groupement conjoint Puig Pujol et Associés Architectures (mandataire) / Sarl Encore Heureux / 3J Technologie / Soconer / Gamba Acoustique / Execo et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

DIT QUE

les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 6 (la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes" et le groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

RESSOURCES HUMAINES

13 / 168 - Mise à disposition d'agents auprès du Centre Communal d'Action Sociale, du Musée Toulouse Lautrec, du Comité des Oeuvres Sociales et de la Scène Nationale

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

RESSOURCES HUMAINES

13 / 168 - Mise à disposition d'agents auprès du Centre Communal d'Action Sociale, du Musée Toulouse Lautrec, du Comité des Oeuvres Sociales et de la Scène Nationale

référence(s) :

Bureau exécutif du 14 octobre 2016

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

En application des dispositions du décret n° 2008-580 du 18/06/08 et conformément aux articles 61 à 63 de la loi du 26/01/84 modifiée, notre assemblée doit être informée des mises à disposition des agents de la collectivité auprès d'autres organismes.

Ces conventions concernent le Centre Communal d'Action Sociale, le Musée Toulouse Lautrec, le Comité des Œuvres Sociales et la Scène Nationale.

Je vous demande d'autoriser le maire à signer les conventions de mise à disposition des agents susceptibles d'être renouvelées à leur échéance selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 08-580 du 18/06/08,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE

de cette communication concernant les mises à disposition par la ville d'Albi d'agents auprès du Centre Communal d'Action Sociale, le Musée Toulouse Lautrec, le Comité des Oeuvres Sociales et la Scène Nationale.

AUTORISE

le maire d'Albi à signer les conventions de mise à disposition correspondantes.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CIMETIÈRES, OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

14 / 169 - Cimetière de la Madeleine - Reprise de concession après constat d'abandon

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CIMETIÈRES, OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

14 / 169 - Cimetière de la Madeleine - Reprise de concession après constat d'abandon

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 18 octobre 2016

Service pilote : Cimetières

Autres services concernés :

Etat-civil - cimetière

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Procédure de reprise après constat d'abandon de trois concessions dans le cimetière de la Madeleine délivrées sous les numéros :

- 1414 en date du 24 octobre 1963
- 2418 en date du 06 septembre 1916
- 2585 en date du 06 septembre 1916

Les concessions ont plus de trente ans d'existence et la dernière inhumation a eu lieu il y a plus de dix ans. L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois années d'intervalle les 09 août 2013 et 6 septembre 2016, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2223-13 donnant la faculté aux communes de reprendre les concessions en état d'abandon.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à la reprise, par la commune, des concessions ci-dessus mentionnées qui ont plus de trente ans d'existence, dans lesquelles il n'y a pas eu d'inhumation depuis plus de dix années et dont l'état d'abandon a été constaté par deux fois, à trois ans d'intervalle conformément au code général des collectivités territoriales ;
- de valider ces procédures pour proposer ces trois emplacements à de nouveaux concessionnaires ;
- d'autoriser le maire à prendre les arrêtés prononçant la reprise de terrain affecté à ces concessions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2223-17 et R2223-18,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à la reprise, par la commune, des concessions ci-dessus mentionnées qui ont plus de trente ans d'existence, dans lesquelles il n'y a pas eu d'inhumation depuis plus de dix années et dont l'état d'abandon a été constaté par deux fois, à trois ans d'intervalle conformément au code général des collectivités territoriales ;
- de valider ces procédures pour proposer ces trois emplacements à de nouveaux concessionnaires ;

AUTORISE

le maire à prendre les arrêtés prononçant la reprise de terrain affecté à ces concessions.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CIMETIÈRES, OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

15 / 170 - Cimetières communaux - taxes et redevances

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CIMETIÈRES, OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

15 / 170 - Cimetières communaux - taxes et redevances

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 19 octobre 2016

Service pilote : Cimetières

Autres services concernés :

Service finances

Etat-civil - cimetières

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Pour l'année 2017, je vous propose de fixer le tarif des taxes relatives aux convois- inhumation- crémation (tableau 1) dispersion et le montant des redevances liées à diverses prestations (tableau 2).

Tableau 1 - Tarifs des taxes pour l'année 2017

Taxe d'inhumation	77,87 €
Taxe de crémation	41,39 €
Taxe de dispersion	36,40 €

Tableau 2 - Montant des redevances des prestations pour l'année 2017

Location mensuelle du caveau provisoire	32,36 €
Vacation de police	20,00 €

Je vous demande d'approuver ces dispositions applicables à compter du 1er janvier 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les tarifs liés aux prestations pour 2017.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CIMETIÈRES, OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

16 / 171 - Cimetières communaux - tarif des concessions

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CIMETIÈRES, OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

16 / 171 - Cimetières communaux - tarif des concessions

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 19 octobre 2016

Service pilote : Cimetières

Autres services concernés :

Service finances

Etat-civil - cimetières

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

Pour l'année 2017, je vous propose de fixer le tarif des concessions de terrains nus dans les cimetières communaux d'Albi.

Les prix pour 2017 sont les suivants :

Surface	Durée	Tarifs
1 m²	15 ans	236,86 €
	30 ans	527,73 €
	50 ans	879,54 €
2 m²	15 ans	527,72 €
	30 ans	1054,08 €
	50 ans	1761,41 €
3 m²	15 ans	876,1 €
	30 ans	1751,82 €
	50 ans	2640,14 €
4 m²	15 ans	1247,83 €
	30 ans	2695,66 €
	50 ans	3758,17 €
5 m²	15 ans	16227,3 €
	30 ans	3253,26 €
	50 ans	4907,64 €
6 m²	15 ans	2047,76 €
	30 ans	4097,01 €
	50 ans	6169,95 €

Caveau préfabriqué	2 places sans terrain	997,52 €
Caveau préfabriqué	4 places sans terrain	1777,21 €

Site Cinéraire :

Cimetière de Caussels :

Concession d'une case à L'Astrolabe pour 15 ans	162,46 €
Concession d'une case à L'Astrolabe pour 30 ans	449,21 €
Concession d'une case à L'Antique pour 15 ans	673,78 €
Concession d'une case à L'Antique pour 30 ans	898,39 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	449,21 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	673,78 €
Concession de Caveaux- Urnes pour 30 ans	898,39 €

Cimetière de la Madeleine :

Concession d'une case à L'Étoile pour 15 ans	673,78 €
Concession d'une case à L'Étoile pour 30 ans	898,39 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	449,21 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	673,78 €
Concession de Caveaux- Urnes pour 30 ans	898,39 €

Cimetière des Planques :

Concession d'une case à L'Émeraude pour 10 ans	449,21 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 15 ans	673,78 €
Concession d'une case à L'Émeraude pour 30 ans	898,39 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 10 ans	449,21 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 15 ans	673,78 €
Concession de Caveaux-Urnes pour 30 ans	898,39 €

Je vous demande d'approuver ces dispositions applicables à compter du 1er janvier 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les tarifs des concessions applicables pour 2017.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FÊTES POPULAIRES

17 / 172 - Carnaval d'Albi 2016 : attribution d'une subvention aux associations ayant participé à l'animation des chars

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FÊTES POPULAIRES

17 / 172 - Carnaval d'Albi 2016 : attribution d'une subvention aux associations ayant participé à l'animation des chars

référence(s) :
Commission

Service pilote : Commerce et marchés

Autres services concernés :
Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Daniel Gaudefroy

Daniel GAUDEFROY, rapporteur

Les associations dénommées ci-après ont participé à l'animation des chars lors des défilés du carnaval 2016.

Il s'agit de :

- Association de Quartier de Cantepau
- Comité d'animation et de Promotion du SCA
- Association Magic Kop
- Les Beaux Gosses Amateurs de Festoch's de Lescure d'Albigeois
- Secours Populaire Français
- Salto Albigeois
- Les Mahorais d'Albi
- Majorettes Street Ladies L
- Comité de quartier de la Renaudié
- Association de quartier de Bellevue - Saint Salvadou
- Comité de quartier du Breuil – Mazicou
- VRAC band
- Albi Country
- Association Sportive et Culturelle Portugais d'Albi
- HURRICANE Foot US

Afin de soutenir ces associations, la ville d'Albi a décidé d'attribuer à chacune d'elle une subvention d'un montant de 134 €.

Le comité de quartier de la Renaudié a perçu en 2016 une subvention de fonctionnement de plus de 16 000 €. Il convient donc de conclure un avenant à sa convention de financement (décret n°2001-495 du 6 juin 2001).

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 024, article 6574 du budget du service des Droits de Place 2016.

Aussi, je vous demande d'approuver l'attribution d'une subvention de 134€ pour chacune de ces associations et d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 de la convention entre la ville d'Albi et le comité de quartier de la Renaudié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 134 € pour chacune des associations suivantes :

- Association de Quartier de Cantepau
- Comité d'animation et de Promotion du SCA
- Association Magic Kop
- Les Beaux Gosses Amateurs de Festoch's de Lescure d'Albigeois
- Secours Populaire Français
- Salto Albigeois
- Les Mahorais d'Albi
- Majorettes Street Ladies L
- Comité de quartier de la Renaudié
- Association de quartier de Bellevue - Saint Salvadou
- Comité de quartier du Breuil – Mazicou
- VRAC band
- Albi Country
- Association Sportive et Culturelle Portugais d'Albi
- HURRICANE Foot US

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°1 de la convention entre la ville d'Albi et le comité de quartier de la Renaudié.

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 024, article 6574 du budget du service 2016.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

FÊTES POPULAIRES

18 / 173 - Fête foraine - Tarifs 2017

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Elodie NADJAR, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FÊTES POPULAIRES

18 / 173 - Fête foraine - Tarifs 2017

référence(s) :

Service pilote : Commerce et marchés

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Daniel Gaudefroy

Daniel GAUDEFROY, rapporteur

Comme chaque année, nous sommes amenés à examiner l'ensemble des tarifs appliqués à l'occasion de la fête foraine.

Compte tenu de la modification importante des modes de calculs en 2016, je vous propose de ne pas augmenter les tarifs métiers cette année.

Toutefois et afin de faciliter les encaissements, il a été choisi de faire des tarifs arrondis aux dixièmes de centimes pour la période.

Carnaval 2017 - Tarifs emplacements forains

FÊTE FORAINE – MÉTIERS

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2017
<u>Baraques</u>		
Si profondeur inférieure à 3,50 m	ml/période	24,00 €
Si profondeur supérieure à 3,50 m	m ² /période	5,00 €
<u>Gros métiers</u>		
Moins de 250 m ²	m ² /période	5,00 €
Plus de 251 m ²	m ² /période	4,20 €
<u>Manèges adultes hors manèges à sensation</u>		
Train fantôme,...	m ² /période	4,70 €
<u>Manèges enfants</u>		
de 1 à 90 m ²	m ² /période	4,50 €
Plus de 91 m ²	m ² /période	4,20 €
<u>Autres</u>		
Porteur le dimanche, banc fixe, barbe à papa,...	ml/période	15,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (stands du dimanche (tirs,...))	ml pour les 2 dimanches	7,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (vendeurs de confettis, ...)	forfait/période	150,00 €

FÊTE FORAINE - HABITATIONS

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2017
Caravanes	petite	100,00 €
	moyenne	130,00 €
	grande	180,00 €
Caravane acceptée par dérogation	Très grande	240,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les tarifs proposés ci-dessus

DIT QUE

les recettes seront inscrites au chapitre 70, fonction 024 , article 70323 du budget de l'exercice 2017.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

ARTISANAT ET MARCHÉS

19 / 174 - Droits de place - Tarifs 2017

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

19 / 174 - Droits de place - Tarifs 2017

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 19 octobre 2016

Service pilote : Commerce et marchésAutres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol**Laurence PUJOL, rapporteur**

Comme chaque année, nous sommes amenés à examiner l'ensemble des tarifs appliqués aux occupations du domaine public pour les activités qui s'y déroulent.

La révision des tarifs s'effectue chaque année sur la base de la variation de **l'indice Insee relatif au prix à la consommation des ménages de juillet**.

L'indice Insee de juillet 2016 est de 100,03, celui de juillet 2017 est de 100,58 d'où une **augmentation de 0,55 %**.

L'augmentation des tarifs, lorsqu'elle est appliquée, est effectuée dans la limite maximale de l'indice INSEE (Indice des Prix à la Consommation) soit + 0,55 %.

Compte tenu du succès des marchés de nuit et de la volonté de reconduire cette action dans les années futures, le tarif « marchés de nuit » est intégré à l'ensemble des tarifs présentés ci-dessous.

Je vous propose donc d'approuver les tarifs pour l'année 2017 conformément au tableau ci-dessous :

Désignation	Base de Calcul	Tarifs 2016
MARCHE COUVERT		
<u>Emplacement intérieur</u>		
Loge abonné RDC	ml/mois	20,00 €
Loge abonné étage	ml/mois	30,00 €
Loge abonnée 6 premiers mois	ml/mois	20,00 €
Emplacement « à la carte » inférieur ou égal à 4 mètres	ml/mois	11,47 €
Emplacement « à la carte » supérieur à 4 mètres	ml/mois	15,66 €
Taxe additionnelle (reversée à l' AMCA)		5,00%
<u>Emplacement extérieur</u>		
Emplacement extérieur abonné avec électricité	ml/trim	27,11 €
Emplacement extérieur abonné sans électricité	ml/trim	26,01 €
Emplacement non abonné	ml/jour	2,95 €
Taxe additionnelle (reversée à l' AMCA)		5,00%

MARCHES ALIMENTAIRES DE PLEIN AIR		
Emplacement abonné avec électricité	ml/trim	27,11 €
Emplacement abonné sans électricité	ml/trim	26,01 €
Emplacement non abonné	ml/jour	2,95 €
MARCHE FORAINS (emplacement de 8h à 14h)		
Emplacement abonné	ml/trim	7,15 €
Emplacement non abonné	ml/jour	1,05 €
MARCHE ARTISTES, BOUQUINISTES		
Emplacement abonné	ml/trim	14,38 €
Emplacement non abonné	ml/jour	2,10 €
MARCHE DE GROS		
Emplacement maraîcher (20 m ²)	empl/an	170,00 €
OCCUPATIONS DIVERSES		
Étalages, présentoirs (soldes, cartes postales...)	m ² ou ml/an	50,00 €
Étal de denrées périssables (fruits-légumes-fleurs)	m ² ou ml/an	25,00 €
Élément de machinerie directement liée à l'activité principale du commerce	m ² ou ml/trimestre	50,00 €
Redevance majorée (en cas de non respect arrêté)	forfait/jour	100,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (étalages, présentoirs, chevalets...)	forfait/jour	150,00 €
Exposition ponctuelle de véhicules automobiles	véhicule/jour	10,11 €
Exposition / Vente de véhicules automobiles légers	véhicule/an	151,13 €
Exposition / Vente de motorcycle	m ² /an	25,00 €
Commerce ambulant alimentaire abonné	mois	95,00 €
Animation à vocation commerciale	jour	190,00 €
Vente de fleurs	m ² /période	20,00 €
Vente de sapins	Emplacement du 1 ^{er} au 24/12	150,00 €
Véhicule touristique	forfait/mois	85,03 €
Taxis Emplacement	an	119,32 €
SURPLOMB DOMAINE PUBLIC		
Marquises – Auvents*	m ² /an	4,03 €
Stores – Toile de tente*	ml/an	2,98 €
Enseignes*	unité	13,84 €
TERRASSES DE CAFES		
<i>Hors secteur sauvegardé :</i>		
Terrasses	m ² /an	11,69 €
Vérandas	m ² /an	12,76 €
<i>Secteur sauvegardé et secteurs rénovés Vigan-Ste Cécile-Marché couvert-Cordeliers :</i>		
Terrasses	m ² /an	23,39 €

Vérandas (hors secteur sauvegardé)	m ² /mois	3,43 €
Extension estivale (mai à octobre)	forfait saison/m ²	29,81 €
<u>Tous secteurs terrasses :</u>		
Extensions exceptionnelles (ex : fête musique, 14 juillet...) <ul style="list-style-type: none"> • 1 extension par an • De 2 à 4 extensions par an • De 4 à 8 extensions par an 	forfait/an	75,00 € 150,00 € 250,00 €
Redevance majorée (en cas de non respect arrêté)	forfait/jour	100,00 €
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	forfait/jour	250,00 €

Toute période entamée est due.

***L'application du droit de place ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place.** Lorsqu'une autorisation de la ville est requise, un dossier complet doit être fourni à la ville par le pétitionnaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les tarifs des droits de place présentés ci-dessus.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PERSONNES HANDICAPÉES, RESTAURATION MUNICIPALE ET JARDINS FAMILIAUX

20 / 175 - Tarifs de la restauration collective municipale pour l'Entraide Albigeoise, le portage de repas à domicile du CCAS, l'OMEPS, le Centre Sportif de Haut Niveau de l'Albigeois, les crèches des communes extérieures, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le Musée Toulouse-Lautrec d'Albi, le service Départemental d'Incendie et de Secours, les services et Établissements Publics, pour l'année 2017

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

20 / 175 - Tarifs de la restauration collective municipale pour l'Entraide Albigeoise, le portage de repas à domicile du CCAS, l'OMEPS, le Centre Sportif de Haut Niveau de l'Albigeois, les crèches des communes extérieures, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le Musée Toulouse-Lautrec d'Albi, le service Départemental d'Incendie et de Secours, les services et Établissements Publics, pour l'année 2017

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 19 octobre 2016

Service pilote : Cuisine centrale

Autres services concernés :

Service finances

Elu(s) référent(s) : Anne-Marie Niéto

Anne-Marie NIETO, rapporteur

Outre la fabrication et la livraison des repas destinés aux restaurants scolaires municipaux, aux centres de loisirs d'Albi, aux crèches municipales, à la maison de la petite enfance et de la famille et à la halte garderie de la Mouline, la cuisine centrale municipale assure la fabrication et la livraison de repas pour d'autres structures.

Ainsi elle fabrique et livre des repas pour le CCAS dans le cadre du restaurant de l'Entraide et du portage de repas à domicile proposé aux personnes de plus de 65 ans (estimé à 186.300 repas pour 2017).

Elle fabrique et livre les repas destinés aux bébés et aux enfants en bas âge de crèches situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (évalué à 7.600 repas pour l'année 2017) ainsi que des plateaux repas pour la Communauté d'agglomération, l'OMEPS, le Musée Toulouse Lautrec, la Scène Nationale d'Albi, le centre sportif de haut niveau et le service départemental d'incendie et de secours en cas de besoins non prévisibles.

L'objectif de l'exploitation en régie de ce service fabrication est de garantir la qualité des repas servis au meilleur coût.

Il est rappelé que la démarche de la Ville sur la qualité des matières premières achetées et l'équilibre nutritionnel est en place depuis plusieurs années et qu'elle s'applique sans distinction à l'ensemble des productions, qu'il s'agisse d'enfants en bas âge dans les crèches, qu'il s'agisse des repas proposés en restauration scolaire ou qu'il s'agisse des repas destinés au portage à domicile sur Albi et les communes de l'agglomération.

Ainsi, la collectivité répond aux normes nutritionnelles demandées dans le nouveau décret 2011-1227 du 30 septembre 2011.

Par ailleurs, la ville a souhaité poursuivre la démarche engagée visant à favoriser l'achat de proximité et à orienter ses achats vers une alimentation durable, allant ainsi dans le sens de la loi.

Pour tenir compte d'une partie de la hausse des prix des matières premières, des supports de conditionnements, des carburants et des fluides, je vous propose de fixer les tarifs applicables du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, comme suit :

Tarifs modifiés au 1er janvier 2017 :**2017****CCAS**

Repas Entraide Albigeoise	5,54 €
Repas portage à domicile (*)	5,54 €
Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

OMEPS

Goûters	1,62 €
Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

Centre Sportif de Haut Niveau CSHN

Goûters	1,62 €
Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

Crèches des communes hors Albi

1 repas bébé ou grand	3,65 €
Lot de produits laitiers hebdomadaires	39,62 €

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

Musée Toulouse Lautrec d'Albi

Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

La Scène Nationale d'Albi

Goûters	1,62€
Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

SDIS

Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

(*) : Ce tarif ne comprend pas la livraison chez l'habitant. Le CCAS assurant le service « portage à domicile », le tarif du repas livré est fixé par son conseil d'administration.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les projets de conventions ci-annexés,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er janvier 2017 :

CCAS

Repas Entraide Albigeoise	5,54 €
Repas portage à domicile (*)	5,54 €
Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

OMEPS

Goûters	1,62 €
Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

Centre Sportif de Haut Niveau CSHN

Goûters	1,62 €
Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

Crèches des communes hors Albi

Repas bébés ou moyens/grands	3,65 €
Lot de produits laitiers hebdomadaires	39,62 €

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

Musée Toulouse Lautrec d'Albi

Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

La Scène Nationale d'Albi

Goûters	1,62€
Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

SDIS

Plateaux repas standard	7,69 €
Plateaux repas améliorés	10,86 €
Autres demandes	sur devis

AUTORISE

le maire à signer les conventions pour l'année 2017, avec le CCAS de la ville d'Albi, les crèches d'autres communes de l'agglomération, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le Musée Toulouse Lautrec.

Les prestations de fournitures de repas pour, l'OMEPS, le Centre Sportif de haut Niveau d'Albi, la Scène Nationale d'Albi, le Service départemental d'incendie et de secours et autres établissements public, étant très ponctuelles et totalement imprévisibles, ne font pas l'objet d'une convention.

DIT QUE

le produit de ces recettes sera inscrit :

- au chapitre 70, rubrique 251, article 70688 de l'exercice en cours pour le CCAS
- au chapitre 70, rubrique 251, article 70876 de l'exercice en cours pour la Communauté d'agglomération.
- au chapitre 70, rubrique 251, article 70878 de l'exercice en cours pour les autres structures.

Nombre de votants : 43

Abstention : 1 (Pascal Pragnère de la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

21 / 176 - Convention de réservation de places par la ville d'Albi à la crèche interentreprises Alibaba gérée par l'UMT-Mutualité Terres d'Oc

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

21 / 176 - Convention de réservation de places par la ville d'Albi à la crèche interentreprises Alibaba gérée par l'UMT-Mutualité Terres d'Oc

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 19 octobre 2016

Service pilote : Petite enfance

Autres services concernés :

Affaires financières

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

Odile LACAZE, rapporteur

Le 9 décembre 2009, une première convention a été conclue entre la Ville d'Albi et l'UMT-Mutualité Terres d'Oc pour la réservation de 12 places au sein de leur structure petite enfance interentreprises Alibaba.

Le multi-accueil Alibaba est situé 13 boulevard Soult 81000 Albi. Il est agréé par la Protection Maternelle et Infantile, selon un arrêté en date du 29 juin 2011 pour une capacité de 40 places. Il accueille des enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Le 11 décembre 2011, à la faveur d'un changement de tarif, une nouvelle convention a été conclue selon les mêmes termes pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction, conduisant son terme au 31 décembre 2016.

Les places réservées par la ville d'Albi sur la crèche Alibaba sont attribuées aux familles selon les mêmes modalités que les crèches municipales. Le dossier d'inscription est à constituer auprès du service Petite Enfance. La décision d'attribution des places est prise par la ville d'Albi au travers des commissions d'attribution de places en lien avec la direction de la crèche Alibaba.

Ces places font désormais partie intégrante de l'offre municipale qui s'élève à 269 places et permet de répondre aux demandes des familles.

La précédente convention, d'une durée de 3 ans renouvelable arrivant à son terme le 31 décembre 2016, il convient, si nous souhaitons conserver cette offre d'accueil, de signer une nouvelle convention avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

En contrepartie la ville d'Albi s'acquittera d'une participation financière annuelle par place réservée. Le montant de référence correspond à celui en vigueur au 1^{er} janvier 2016, soit **7904,71 €**. Il sera actualisé au 1^{er} janvier 2017 selon les modalités prévues dans la convention.

Parallèlement, la ville d'Albi a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) incluant cette action, et ouvrant droit pour les douze places réservées à un financement à hauteur de **55 %** ramenant le coût net de la place pour la ville d'Albi à **3557,12 €**.

L'UMT, en tant qu'offreur de services et gestionnaire de la crèche, assumera les éventuels déficits d'exploitation de l'établissement d'accueil, notamment issues d'une sous-occupation des places.

Je vous propose en conséquence d'approuver les termes de la nouvelle convention ci-jointe et de m'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales

VU le projet de convention présenté,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

de réserver 12 places à la crèche interentreprises Alibaba gérée par l'UMT-Mutualité Terres d'Oc.

APPROUVE

les termes de la convention et ses modalités de réservation à compter du 1^{er} janvier 2017.

AUTORISE

le maire à signer la convention de réservation de places.

Nombre de présents : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES SCOLAIRES

22 / 177 - Ateliers périscolaires : 1er trimestre de l'année scolaire 2016-2017 - Subventions aux associations

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

22 / 177 - Ateliers périscolaires : 1er trimestre de l'année scolaire 2016-2017 - Subventions aux associations

référence(s) :

Commission proximité- vie sociale du 19 octobre 2016

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction culture, patrimoine, relations internationales

Sports

Vie des quartiers

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

Depuis de nombreuses années, la ville d'Albi a développé avec ses propres services et en partenariat avec des intervenants associatifs, une offre d'activités sur le temps périscolaire à destination de tous les élèves du primaire sur la base du volontariat et sans coût pour les familles.

Cette offre se fonde à la fois sur le respect des valeurs de la république ainsi que sur le PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT). Le PEDT constitue le cadre de référence de l'action éducative pour la ville d'Albi ainsi qu'avec ses partenaires.

Les trois axes majeurs du Projet Educatif du Territoire (PEDT) albigeois sont :

- Mettre en cohérence les différents temps de vie de l'enfant dans un souci de complémentarité et de continuité éducative entre la famille, l'école et le périscolaire,
- Développer l'égal accès de tous les enfants aux activités éducatives et de loisirs,
- Développer l'implication des enfants et l'apprentissage à la citoyenneté : des conseils d'enfants sont ainsi développés dans chaque groupe scolaire. Ces projets sont réalisés en lien avec les équipes enseignantes. Leur objectif est de travailler sur l'amélioration du vivre ensemble et les apprentissages des valeurs républicaines par l'élaboration de charte de vie par exemple.

La ville s'appuie en premier lieu sur l'engagement au quotidien des personnels municipaux de l'éducation (coordonnateurs, animateurs, ATSEM, agents de restauration, agents polyvalents) qui contribuent activement à l'action éducative au bénéfice des enfants et de leurs familles.

De nombreux services municipaux (parcs et jardins, informatique, sports, culture...) concourent également par leur expérience et leur professionnalisme à la qualité de l'offre d'activités. Ainsi, un nouveau projet d'ateliers sportifs périscolaires va voir le jour dans les écoles situées dans les quartiers politiques de la ville associant les compétences des animateurs et éducateurs sportifs avec pour objet de faire découvrir les équipements et les activités qui existent dans le quartier et d'assurer la continuité entre le projet périscolaire et le projet de l'école.

Enfin, la ville fait aussi appel à des intervenants extérieurs qualifiés :

- des intervenants institutionnels tels que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (SDIS 81) avec qui, la municipalité a signé une convention pour la mise en oeuvre d'ateliers d'initiation aux gestes de premiers secours,
- des intervenants issus principalement du monde associatif, en capacité de proposer et d'animer des ateliers autour des thématiques culturelles, artistiques, scientifiques, sportives, environnementales,

citoyennes et de santé.

Complémentaires des autres temps éducatifs, ces ateliers se déroulent sur toute l'année scolaire sur le temps méridien ou bien le soir après 16h00 et sur une durée de 45 minutes environ.

Sur chaque cycle, plusieurs activités sont proposées aux enfants. Chaque atelier est ouvert pour 12 à 15 enfants en moyenne. Les enfants s'inscrivent de façon volontaire et s'engagent sur l'ensemble des séances du cycle. Au cours de l'année scolaire, tous les enfants auront participé à un atelier.

Suite à l'appel à projet lancé en avril 2016 concernant l'organisation d'ateliers périscolaires dans les écoles d'Albi, 21 porteurs de projets associatifs pour la plupart, ont fait des propositions d'actions.

Pour les animations du 1er trimestre de l'année scolaire 2016-2017, les associations suivantes ont été retenues pour leurs projets d'ateliers comme décrits ci-dessous :

- L'association « VOLUBILO » sollicite de la ville une subvention de : 900 € pour un atelier art plastique.
- L'association « LES TÊTES DE CLOWNS » sollicite de la ville un subvention de : 900 € pour des ateliers théâtre clown.
- L'association « CERCLE D'ESCRIME » sollicite de la ville une subvention de : 630 € pour des ateliers d'escrime.
- L'association « LA GRANDE SOURCE » sollicite de la ville une subvention de : 1710 € pour des ateliers d'arts plastiques.
- Le « MUSEE TOULOUSE LAUTREC » sollicite de la ville une subvention de : 450 € pour l'atelier « Chahut couleur ».
- Le « Comité départemental UFOLEP 81 » sollicite de la ville une subvention de : 3380 € pour des ateliers éveil multi sports.
- L'association «ACT'AL » sollicite de la ville une subvention : 1497 € pour des ateliers d'écriture de conte.
- L'association « LE CABARET DU HASARD » sollicite de la ville un subvention de : 900 € pour des ateliers percussions africaines.
- L'association « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE » sollicite de la ville une subvention de : 820 € pour des ateliers de théâtre.
- L'association « BOUCHE A ORTEIL» sollicite de la ville une subvention de : 1680 € pour des ateliers de musique et de jeux.
- L'association «ALTITUDE» sollicite de la ville un subvention de : 700 € pour des ateliers de jeux coopératifs.

Après présentation à la commission proximité et vie sociale du 19 octobre 2016 je vous propose d'attribuer aux associations pré-citées les subventions mentionnées et d'autoriser le maire à signer les conventions qui précisent pour chacun des projets les modalités de mise en oeuvre.

Les crédits, soit 13 567 € seront prélevés au chapitre 65, fonction 421, article 65 748 du budget 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer aux associations pré-citées les subventions mentionnées.

AUTORISE

le maire à signer les avenants des conventions avec les associations pré-citées.

DIT QUE

la somme de 13 567 € sera prélevée au chapitre 65, fonction 421, article 65 748 du budget 2016.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

OCCITANIE

23 / 178 - Association Albi occitana - animation littéraire « l'Espelida » - attribution d'une subvention

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

OCCITANIE

23 / 178 - Association Albi occitana - animation littéraire « l'Espelida » - attribution d'une subvention

référence(s) :

commission attractivité-relations extérieures du 18 octobre 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service finances

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

L'association Albi Occitana a pour objet « *la recherche et l'étude de tout moyen permettant de transmettre aux enfants de la région la langue et la culture occitane, en particulier en créant une institution d'enseignement dans la ville d'Albi et toutes actions culturelles en faveur de ce projet* ».

Elle souhaite organiser un concours artistique et littéraire occitan, intitulé « L'Espelida ».

S'adressant à un public transgénérationnel, en groupe ou en individuel, *l'Espélida* invite chacun à produire une œuvre artistique et/ou littéraire, sur tous types de supports (papier, vidéo, photographie, etc) en s'inspirant de quelques mots français et occitan imposés.

La remise des prix prendra la forme d'une journée festive le 12 avril 2017 au cours de laquelle seront organisés divers ateliers et jeux littéraires autour de la langue occitane (composition d'haïkus d'oc, Rap en oc, rédactions, thèmes et versions en occitan, etc.) ainsi que des animations musicales.

Considérant que cette proposition s'inscrit pleinement dans les logiques de promotion de la culture et de la langue occitane dans lesquelles la ville est engagée et qu'elle touche un public transgénérationnel, je vous propose d'accompagner cette animation en octroyant à l'association Albi Occitana une subvention de 300€ (trois cents euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT que le concours artistique et littéraire intitulé « l'Espélida », s'inscrit pleinement dans les logiques de promotion de la culture et de la langue occitane dans lesquelles la ville est engagée et qu'elle touche un public transgénérationnel,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 300€ (trois cents euros) à l'association Albi Occitana pour l'accompagner dans l'organisation de *l'Espélida*.

PRÉCISE QUE

que les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 020, article 657 48 du budget ville d'Albi et que l'association Albi occitana sera tenue en retour d'apposer le logo de la ville d'Albi sur l'ensemble des supports de communication relatifs à cet événement.

Nombre de votants : 43

Pour : 40 (les groupes Majoritaire, "Socialiste et Citoyen" et la liste "Ensemble, Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes")

Contre : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

PATRIMOINE

24 / 179 - Patrimoine Mondial - Comité de Bien - Représentants de la ville d'Albi - Modification

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

24 / 179 - Patrimoine Mondial - Comité de Bien - Représentants de la ville d'Albi - Modification

référence(s) :

Service pilote : Direction Culture - Patrimoine - Relations Internationales

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnacarrère

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération du 30 mars 2009, la ville d'Albi a instauré une instance de gouvernance locale co-présidée par le maire d'Albi et le préfet du Département, dénommée « Comité de Bien », dont le rôle est de veiller au maintien de la Valeur universelle exceptionnelle de la cité épiscopale d'Albi, inscrite en 2010 sur la Liste du patrimoine mondial et de suivre la mise en œuvre des actions du plan de gestion.

Par délibération du 30 juin 2014, le conseil municipal a arrêté la liste des élus municipaux devant siéger au comité de Bien de la Cité épiscopale d'Albi comme suit :

- le conseiller municipal délégué au patrimoine et à l'inscription de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial ;
- l'adjoint au maire délégué aux sports, au tourisme, à la promotion et aux actions événementielles ;
- l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'esthétique urbaine ;
- l'adjoint au maire délégué à la culture ;
- l'adjoint au maire délégué au développement durable ;
- un élu désigné par l'opposition : Catherine Biau
- le conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée et à l'occitanie ;
- le conseiller municipal délégué aux relations internationales

Je vous propose de modifier cette liste comme suit :

- le conseiller municipal délégué au patrimoine et à l'inscription de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial ;
- l'adjoint au maire délégué aux sports, au tourisme, à la promotion et aux actions événementielles ;
- l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'esthétique urbaine ;
- l'adjoint au maire délégué à la culture ;
- l'adjoint au maire délégué au développement durable ;
- un élu désigné par l'opposition : Catherine Biau
- le conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée et aux relations internationales.
- le conseiller municipal délégué aux parcs et jardins, aux fontaines et aux rivières, aux bases de loisirs et aux aménagements urbains de proximité dans les quartiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan de gestion de la Cité épiscopale,

VU la délibération du 30 mars 2009 instaurant le comité de bien de la cité épiscopale d'Albi,

VU la délibération du 30 juin 2014,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARRÊTE

la liste des élus municipaux devant siéger au comité de bien de la Cité épiscopale d'Albi comme suit :

- le conseiller municipal délégué au patrimoine et à l'inscription de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial ;
- l'adjoint au maire délégué aux sports, au tourisme, à la promotion et aux actions événementielles ;
- l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'esthétique urbaine ;
- l'adjoint au maire délégué à la culture ;
- l'adjoint au maire délégué au développement durable ;
- un élu désigné par l'opposition : Catherine Biau
- le conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée et aux relations internationales.
- le conseiller municipal délégué aux parcs et jardins, aux fontaines et aux rivières, aux bases de loisirs et aux aménagements urbains de proximité dans les quartiers.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

25 / 180 - Association Lapérouse Albi France : actualisation du tarif d'entrée au musée Lapérouse

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

25 / 180 - Association Lapérouse Albi France : actualisation du tarif d'entrée au musée Lapérouse

référence(s) :

commission attractivité - relations extérieures du 18 octobre 2016

Service pilote : Affaires culturelles

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations extérieures

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Par délibération du 28 juin 2004, la ville d'Albi a confié l'animation et la gestion du musée Lapérouse à l'association Albi Lapérouse France. Conformément à l'article 6 de la convention d'objectifs et de moyens signée le 20 juillet 2004, la ville d'Albi est tenue de faire approuver par son conseil municipal la tarification du musée Lapérouse.

Faisant suite aux propositions émises et validées par le conseil d'administration du 24 septembre 2016, l'association Lapérouse Albi France propose d'actualiser la tarification du musée Lapérouse afin qu'elle corresponde à celle des structures culturelles de même type, en majorant le tarif normal et le tarif réduit. Les conditions de gratuité resteraient quant à elles inchangées.

Je vous propose d'acter les conditions d'accès ainsi actualisées qui pourraient alors entrer en vigueur au 1/01/2017 :

- Tarif A (normal) : 4 € au lieu de 3,50 €

- **Tarif B (réduit) : 2,50 €** au lieu de 2 €

(étudiants, demandeurs d'emploi, passagers des gabarres sur présentation d'un justificatif, groupes de plus de 10 personnes, familles nombreuses).

- Gratuité :

. enfants de moins de 12 ans

. enfants de moins de 14 ans possédant la carte Albi Pass Junior

. groupes scolaires de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (sans limite d'âge) et groupes scolaires étrangers reçus par des établissements scolaires de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

. centres aérés de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

. enseignants en pré-visite pédagogique accompagnés d'un membre de l'association Lapérouse Albi France

. membres de l'association Lapérouse Albi France

. journalistes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les tarifs d'accès au musée Lapérouse ainsi actualisés :

- Tarif A (normal) : 4 € au lieu de 3,50€

- **Tarif B (réduit) : 2,50 €** au lieu de 2€

(étudiants, demandeurs d'emploi, passagers des gabarres sur présentation d'un justificatif, groupes de plus de 10 personnes, familles nombreuses).

- Gratuité :

. enfants de moins de 12 ans

. enfants de moins de 14 ans possédant la carte pass junior

. groupes scolaires de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (sans limite d'âge) et groupes scolaires étrangers reçus par des établissements scolaires de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

. centres aérés de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

. enseignants en pré-visite pédagogique accompagnés d'un membre de l'association Lapérouse Albi France

. membres de l'association Lapérouse Albi France

. journalistes.

PRÉCISE QUE

ces tarifs entreront en vigueur au 1 janvier 2017,

DIT QUE

les recettes seront versées au chapitre 70, fonction 322, article 7062 du budget ville d'Albi.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

26 / 181 - Association Christophe Moucherel - concerts de fin d'année - attribution d'une subvention

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

26 / 181 - Association Christophe Mouchereel - concerts de fin d'année - attribution d'une subvention

référence(s) :

commission attractivité-relations extérieures du 18 octobre 2016

Service pilote : Direction Culture - Patrimoine - Relations Internationales

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

L'association Christophe Mouchereel a pour objet de promouvoir, restaurer et entretenir les orgues de la cathédrale Sainte-Cécile et de la collégiale Saint-Salvi et de favoriser la tenue de récitals et de concerts dans ces églises.

Ces concerts sont généralement organisés en partenariat avec la ville d'Albi et diverses associations à but caritatif, culturel ou cultuel.

Comme chaque année, elle prévoit d'organiser plusieurs concerts dans le cadre des fêtes de Sainte Cécile :

- dimanche 13 novembre à 15h30 :
concert orgue et chœur avec le chœur diocésain d'Albi et Aude Heurtematte, titulaire des orgues de l'église Saint-Gervais à Paris (pièces de Couperin)
- dimanche 20 novembre à 15h30 :
« ciné concert » sur grand écran au cours duquel l'organiste Paolo Oreni, concertiste italien, improvisera durant la projection d'un film de 1903 de Lucien et Ferdinand Zecca

et participera aux côtés de la ville d'Albi à l'organisation des « concerts de Noël », le :

- dimanche 18 décembre à 14h et 16h :
Ils seront donnés par l'organiste titulaire de la cathédrale Frédéric Deschamps et le groupe vocal Equinoxe, et seront retransmis à la fois sur grand écran dans la cathédrale, mais aussi sur le site internet de la ville.

L'entrée de ces concerts organisés tous les ans, est libre ; ils attirent un public nombreux, de 700 à 900 personnes en moyenne.

Face au succès de ce rendez-vous devenu annuel, je vous propose d'apporter un soutien à cette association pour l'accompagner dans l'organisation de ces divers concerts en lui octroyant une subvention de 500 € (cinq cents euros) au titre des fêtes de sainte Cécile et une subvention de 400 € (quatre cents euros) au titre du concert de Noël.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

le succès de ce rendez-vous devenu annuel, je vous propose d'apporter un soutien à cette association en lui octroyant une subvention de 900 € (neuf cents euros), correspondant à une aide de 500 € (cinq cents euros) pour l'organisation des concerts des fêtes de Sainte Cécile et à une aide de 400 € (quatre cents euros) pour l'organisation du concert de Noël.

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 900 € (neuf cents euros) à l'association Christophe Mouchereau, correspondant à une aide de 500 € (cinq cents euros) au titre des concerts organisés dans le cadre des fêtes de Sainte Cécile et à une aide de 400 € (quatre cents euros) au titre de l'organisation du concert de Noël.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, article 6574, fonction 311 du budget ville d'Albi et que l'association Christophe Mouchereau sera tenue en retour d'apposer le logo de la ville d'Albi sur l'ensemble des supports de communication relatifs à cet événement.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

27 / 182 - Association Densité - spectacle « site et danse en chantier » - attribution d'une subvention

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

27 / 182 - Association Densité - spectacle « site et danse en chantier » - attribution d'une subvention

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 octobre 2016

Service pilote : Direction Culture - Patrimoine - Relations Internationales

Autres services concernés :

Direction des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales

Service financier

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

L'association Densité a pour objet de rassembler tous les individus dont l'activité s'inscrit dans un cadre chorégraphique, de favoriser la pratique de cet art sous toutes ses formes et d'aider à sa connaissance, sa diffusion et sa promotion.

Le 25 septembre dernier, l'association a organisé sur le site de Saint-Antoine à Albi, un spectacle de danse en plein air intitulé « Sites et danses en chantier ».

Durant une après-midi, ce rendez-vous autour de la danse, a permis de faire dialoguer danseurs et bâtiment en transformant les bâtiments en espace de création artistique.

Pour organiser cet événement, l'association a su fédérer autour d'elle plusieurs associations et écoles de danse, qui se sont produites au cours des spectacles organisés sur les différents lieux du site :

- sur la tour Saint-Antoine
 - un spectacle de danse verticale (course sur les façades), avec la compagnie Tichobates ;
- dans l'entrepôt
 - divers spectacles donnés par l'association sportive et danse du collège Balzac et le groupe AGEEM, les classes d'enseignants d'écoles maternelles publiques ;
 - des démonstrations de hip hop et tango par l'école de danse Case à danses et l'association Artétango ;
- sur l'espace de formation des caristes
 - un spectacle donné par l'atelier de danse de Rabastens, l'école de danse de Castres et la compagnie « Hors contexte » (trois danseurs et cinq musiciens) ;
- sur l'espace « porte-engin »
 - un spectacle donné par la compagnie Proppos.
- sur le parking :
 - une œuvre chorégraphique originale intitulée « Transports exceptionnels », ballet mettant en scène un corps à corps entre un danseur et une pelleuse.

Considérant le succès de la manifestation, mais aussi son originalité et son caractère fédérateur, je vous propose d'apporter un appui à l'association Densité en lui octroyant une subvention de 2000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT le succès de la manifestation, mais aussi son originalité et son caractère fédérateur, je vous propose d'apporter un appui à l'association Densité en lui octroyant une subvention de 2000 € (deux mille euros).

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 2000€ (deux mille euros) à l'association Densité, considérant le succès de la manifestation, mais aussi son originalité et son caractère fédérateur.

PRÉCISE QUE

que les crédits seront prélevés au chapitre 11, article 6257, fonction 311 du budget ville d'Albi.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

28 / 183 - Acquisitions de livres anciens et ouvrages de bibliophilie contemporaine : demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration et aux Acquisitions en Bibliothèque (FRRAB)

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

28 / 183 - Acquisitions de livres anciens et ouvrages de bibliophilie contemporaine : demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration et aux Acquisitions en Bibliothèque (FRRAB)

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 octobre 2016

Service pilote : Médiathèque Pierre Amalric

Autres services concernés :

Direction culture, patrimoine, relations internationales

Service finances

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Dans le cadre de ses missions, la médiathèque Pierre-Amalric mène une politique d'enrichissement de ses collections en procédant à l'acquisition de livres anciens, rares ou précieux.

Ces imprimés, manuscrits et documents d'iconographie anciens sont éligibles à un taux de 50 % pour une subvention du Fonds Régional d'Aide à la Restauration et aux Acquisitions en Bibliothèque (F R. R. A. B).

Vous trouverez en annexe la liste des acquisitions effectuées par la médiathèque, représentant un montant de 11 768 €, pour lesquels je propose de solliciter un subventionnement à hauteur de 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE

le maire à faire une demande de subvention au Fonds régional d'aide à la restauration et aux acquisitions en bibliothèque Fonds régional de restauration d'acquisition de bibliothèque (F.R.R.A.B.).

ACQUISITIONS DE LIVRES ANCIENS ET D'OUVRAGES DE BIBLIOPHILIE CONTEMPORAINE
Annexe à la délibération du 7 novembre 2016

**Liste des ouvrages acquis par la médiathèque Pierre-Amalric
pour lesquelles une subvention est sollicitée auprès du F.R.R.A.B.**

- Vercors. *Le silence de la mer*, Albi, 1945.

Acheté à la librairie Éric Grangeon en juin 2016 ; 1500 €.

Edition albigeoise de 1945, extrêmement rare.

- Henri de Toulouse-Lautrec, *Le motographe*. Album d'images animées, Paris, Clarke et cie, 1899.

Acheté à la librairie Éric Grangeon en juin 2016 ; 1500 €.

Seul livre pour enfants dont Henri de Toulouse-Lautrec ait réalisé la couverture.

- Antoine de Ruel, *La santé de la France, ou l'alceste française resuscitée par l'Hercule Gaulois. Au Roy. Ensemble les litanies des Huguenots à la mesme majesté*. Avignon : De l'imprimerie de I. Bramereau, 1622.

Acheté à la librairie L'Île enchantée en janvier 2016 ; 650 €.

Antoine de Ruel était abbé de Sainte-Marie de Caudeil (Tarn).

- Joachim Lelewel (1786-1861). *Géographie du Moyen Age*. Accompagnée d'atlas et de cartes dans chaque volume. Bruxelles, Pilliet, 1850-1857.

Acheté à la librairie Hugues de Latude en février 2016 ; 2250 €.

Premier ouvrage d'histoire de la cartographie citant la *Mappa mundi* d'Albi.

- Saint-Thomas d'Aquin, *Summae sacrae theologiae S. Thomae Aquinatis, doctoris angelici, ad romanum exemplar diligenter recognita, ad marginem adscriptis locis, quae ab auctore citantur : cum commentariis R. D. D. Thomae Vio Caietani, Cardinalis S. Xysti. Quaestionum item, et singulorum articulorum, additus est index*. Lyon, 1588.

Acheté à la vente aux enchères du samedi 17 octobre 2015 à Albi ; 550 €.

Ex-libris du couvent des frères prêcheurs d'Albi.

- Aubin Gontier. École chrétienne. *Cahier d'écriture*. Lavour : 1855.

Acheté à la librairie Knuf rare books. Old and rare books. 1250 €.

Cahier d'écriture d'une école de Lavour au XIXe siècle.

- Marcel Arland (1899-1986). Manuscrit autographe signé : *Sidobre*, [1949].

Acheté à la librairie Les Autographes en juin 2016. 3500 €.

Manuscrit de ce texte sur le Sidobre de Marcel Arland.

- Raymond Queneau, *Passé différent illustré par Jean Cortot*. 2003.

Acheté à la librairie aux éditions RLD, estampes et livres d'artistes ; 568,72 €.

Livre d'artiste.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

29 / 184 - Sortie de l'inventaire et vente aux enchères sur le site Agorastore d'un tracteur CASE 2100 E et son chargeur frontal Quicke Q35 Q30 avec godet à la société SAS LATHIERE

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

29 / 184 - Sortie de l'inventaire et vente aux enchères sur le site Agorastore d'un tracteur CASE 2100 E et son chargeur frontal Quicke Q35 Q30 avec godet à la société SAS LATHIERE

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 octobre 2016

Service pilote : Commande publique

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Michel FRANQUES, rapporteur

Le service des sports a souhaité se séparer d'un tracteur de marque Case modèle 2100 E dont le moteur était hors service.

L'équipement avait été acquis le 27 novembre 2000 pour 27 349 €, depuis l'année 2006 sa valeur nette comptable est à 0 € selon la fiche d'immobilisation n°7959-2000.

Les caractéristiques principales énoncées sur la carte grise sont les suivantes :

Genre : TRA

Marque : CASE

Immatriculation : 4213 SC 81

N° dans la série du type : CGC0064126

Date de 1ère mise en circulation : 09 janvier 2001

Il a été décidé de la mise en réforme de ce véhicule et de sa mise en vente sur le site d'enchères agorastore.fr spécialisé dans les ventes de biens appartenant aux collectivités.

La mise à prix du tracteur et de son chargeur frontal a été évaluée par le service compétent à 3 000 € (y compris frais de commission).

La vente s'est déroulée du 19 juillet 2016 au 02 août 2016.

Le 02 août 2016 au terme de la vente et après 20 enchères, la meilleure offre d'achat, proposée par la société LATHIERE SAS, s'élevait à 7 717,52 €.

Compte tenu de la commission du commissaire priseur incluse dans le prix de vente et à charge de l'acquéreur (971,44 €), le produit de la vente pour la commune d'Albi s'élève donc à 6 746,08 €.

Je vous demande donc d'approuver la vente dudit véhicule à la SAS LATHIERE représentée par son président, monsieur Bernard LATHIERE, dont le siège est situé RN 141 -16260 CHASSENEUIL SUR BONNIEURE par l'intermédiaire de la société SVV AGORASTORE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition d'achat de la société LATHIERE SAS, via le site Agora Store,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la vente à la société LATHIERE SAS dont le siège est situé RN 141 16260 CHASSENEUIL SUR BONNIEURE, du tracteur immatriculé 4213 SC 81 et de son chargeur frontal Quick Q35 Q30 avec godet pour un montant de 6 746,08 €

DIT QUE

les recettes sont inscrites au Budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

30 / 185 - Associations sportives - Collèges et lycées - attribution de subventions

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

30 / 185 - Associations sportives - Collèges et lycées - attribution de subventions

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 octobre 2016

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Il a été prévu dans le cadre du budget 2016, d'allouer la somme de 10 000 euros pour aider au fonctionnement des associations sportives des collèges et des lycées.

Sur le principe d'une attribution au prorata des élèves licenciés à l'Union Nationale du Sport Scolaire et des résultats sportifs obtenus il est attribué un coût moyen de 4,84€ par licencié.

Il convient aujourd'hui d'attribuer à chacun des établissements les aides au fonctionnement suivantes

Collèges :

- Sainte Marie (96 licenciés) : 400 €
- Aristide Bruant (104 licenciés): 550 €
- Bon Sauveur (110 licenciés) : 500 €
- Balzac (167 licenciés): 800 €
- Jean Jaurès (156 licenciés): 800 €

Lycées Professionnels :

- St Dominique (12 licenciés) : 100 €
- Ste Cécile (27 licenciés): 150 €
- Toulouse Lautrec (70 licenciés): 300 €
- St Jean (32 licenciés): 150 €

Lycées :

- Ensemble d'Amboise (48 licenciés): 200 €
- Lapérouse (180 licenciés): 1 000 €
- Bellevue (312 licenciés): 1 500 €
- Rascol (596 licenciés) : 2 700 €
- Fonlabour (154 licenciés) : 850 €

Les crédits sont disponibles au chapitre 65, fonction 40, article 6574.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'attribuer une aide au fonctionnement des établissements suivants :

Collèges :

- Sainte Marie : 400 €
- Aristide Bruant : 700 €
- Bon Sauveur : 700 €
- Balzac : 700 €
- Jean Jaurès : 1 500 €

Lycées Professionnels :

- St Dominique : 150 €
- Ste Cécile : 150 €
- Toulouse Lautrec : 300 €
- St Jean : 200 €

Lycées :

- Ensemble d'Amboise : 200 €
- Lapérouse : 1 000 €
- Bellevue : 1 400 €
- Rascol : 2 000 €
- Fonlabour : 600 €

DIT QUE

les crédits sont disponibles au chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

31 / 186 - Associations Black Cats & Pool - Volley Ball Albigeois - Taekwondo Albigeois - Aides financières

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

31 / 186 - Associations Black Cats & Pool - Volley Ball Albigeois - Taekwondo Albigeois - Aides financières

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 18 octobre 2016

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Association BLACK CATS & POOL :

L'association Black Cats & Pool fait partie des meilleurs clubs français et compte dans ses rangs 4 sélectionnés pour les championnats du monde de blackball en Irlande : Karine CRUZ (équipe de France féminine), Richard LEMERRE (homme), Lionel FRONVAL et Paul COLDRICK (+ 40 ans).

Cette participation entraîne des frais de déplacement et de restauration que la Fédération française de Billard ne couvre pas intégralement.

Compte tenu de l'importance de l'événement, des faibles moyens financiers de cette association, et de l'investissement du club pour le développement de son sport (organisation du championnat de France...), je vous propose d'accorder une aide financière de 1200€

Volley Ball Albigeois :

Le Volley Ball Albigeois s'est vu confier cette année par la ligue Midi Pyrénées de Volley l'organisation du tournoi du souvenir le dimanche 18 septembre 2016.

Cette journée de fête du volley a rassemblé 11 équipes de Pré-Nationale, soit près de 100 joueuses qui se sont affrontées toute la journée sur les 2 gymnases de l'EMAC et du COSEC.

Cette organisation fut un succès pour ce jeune club tant sur le plan sportif (VBA vainqueur du tournoi) que logistique (accueil, restauration...) qui voit là ses efforts de formation et de développement logiquement récompensés.

Pour mener à bien la mise en place de ce tournoi, et la structuration du club, des frais ont été engagés.

Je vous propose de participer aux frais d'organisation et de fonctionnement et d'accorder une aide financière de 3 000 € au Volley Ball Albigeois.

Taekwondo Albigeois :

Le Taekwondo Albigeois organise sa 15ème édition de l'Open International de taekwondo les 29 et 30 octobre 2016.

Avec plus de 400 combattants en 2015, cette compétition représente la deuxième compétition de Taekwondo la plus importante dans la Région après l'Open de Toulouse

Cette organisation entraîne des frais de restauration pour tous les officiels, ainsi que des frais de location de matériel technique dont la ville ne dispose pas (tapis, plastrons électroniques, écrans...)

Le taekwondo Albigeois a sollicité les aides de la région, du département ainsi que le partenariat privé pour couvrir le budget prévisionnel de 30 000€.

La ville d'Albi apportera son concours en mettant à disposition gracieusement les installations du COSEC, du petit matériel et la présence d'agents municipaux pour assurer le bon déroulement de cette compétition.

Je vous propose de reconduire la subvention de la ville de 1 000 € au Taekwondo Albigeois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'attribuer une subvention à :

- Association Black Cats & Pool : 1 200 €
- Volley Ball Albigeois : 3 000 €
- Taekwondo Albigeois : 1 000 €

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2016 chapitre 65 rubrique 40 article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

SPORTS

32 / 187 - Equipements sportifs municipaux - Utilisation par les élèves des collèges - participation financière du Conseil Départemental - Avenant n° 10 à la convention

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

32 / 187 - Equipements sportifs municipaux - Utilisation par les élèves des collèges - participation financière du Conseil Départemental - Avenant n° 10 à la convention

référence(s) :

Commission attractivité - Relations extérieures du 18 octobre 2016

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Les élèves des collèges et des lycées utilisent les équipements sportifs municipaux pour les cours d'éducation physique.

La loi prévoit que le département et la région remboursent aux communes les coûts supportés pour la mise à disposition de ces équipements.

Par délibération en date du 2 mai 2005, la ville a accepté les tarifs imposés par la région pour l'ensemble des lycées de la région Midi-Pyrénées.

Ce tarif est bien en deçà de ce que coûtent réellement ces installations à la ville, mais la région a raisonné sur un coût moyen sans prendre en compte le coût réel, qui lui dépend de la qualité et de la diversité des équipements mis à disposition.

Le département n'a pas non plus accepté de prendre en compte le coût réel, souhaitant appliquer les mêmes tarifs que la région, ce que la ville n'a pu qu'accepter.

Une convention a été conclue le 21 décembre 2006 avec chaque collège précisant les modalités d'utilisation des équipements sportifs municipaux pour une période correspondant au mandat municipal restant à courir.

Pour l'année scolaire 2015-2016, les tarifs appliqués seront donc les mêmes que les tarifs appliqués aux lycées et fixés par la commission permanente du Conseil Régional, à savoir :

- Gymnases : 13,93 euros/heure
- Stades et bases sportives : 9,91 euros/heure

Un projet d'avenant n° 10 à la convention, établi pour chaque collège, est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

FIXE

la tarification suivantes : année 2015-2016 :

- Gymnases : 13,93 euros/heure
- Stades et bases sportives : 9,91 euros/heure

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n° 10.

DIT QUE

les recettes seront affectées au chapitre 74, fonctions 411 et 412, article 7473.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

33 / 188 - Quartier social de Rayssac - aménagement des espaces collectifs - convention de partenariat avec Tarn Habitat

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

33 / 188 - Quartier social de Rayssac - aménagement des espaces collectifs - convention de partenariat avec Tarn Habitat

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 19 octobre 2016

Service pilote : Projets urbains

Autres services concernés :

Direction financière

Marchés publics

Action foncière

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Les résidences sociales du quartier de Rayssac, partie du quartier prioritaire Veyrières – Rayssac de la politique de la ville, ont fait l'objet par Tarn Habitat d'un programme de réhabilitation de ses logements démarré en juillet 2014 et terminé début 2016 .

Parallèlement, l'aménagement dans le cadre des 40 propositions pour une nouvelle mobilité pour Albi, d'un carrefour giratoire avenue François Verdier a permis de structurer l'entrée du quartier et le groupe scolaire de Rayssac a été entièrement rénové et modernisé par la Ville.

Dans le respect des engagements pris par la municipalité d'Albi, il s'agit maintenant de poursuivre la requalification du quartier social de Rayssac par le réaménagement des espaces collectifs, actuellement propriété de Tarn Habitat, situés aux abords des immeubles.

Les aménagements projetés, qui concerneront principalement le mail piéton et le square Louis Jovet, permettront d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants et conforteront l'attractivité de ce quartier particulièrement bien situé à proximité du centre ville.

La Ville d'Albi et Tarn Habitat se sont rapprochés afin de définir les modalités opérationnelles et financières de cette opération d'aménagement urbain :

- la Ville d'Albi sera maître d'ouvrage de l'opération après rétrocession à l'euro symbolique des terrains concernés par Tarn Habitat,
- la Ville d'Albi établira les dossiers de demande de subvention notamment auprès de la Région Occitanie pour les financements européens,
- la Ville d'Albi et Tarn Habitat financeront conjointement les études et les travaux compris dans le périmètre d'aménagement à hauteur de 50 % dans la limite, pour chacun, de 1 000 000 € HT après déduction de subventions éventuelles,
- Le périmètre d'aménagement financé par la ville d'Albi et Tarn Habitat comprend une tranche ferme (aménagement du mail piéton et du square Louis Jovet) et une tranche optionnelle (réorganisation de l'accès aux commerces, accessibilité PMR aux commerces, sécurisation),
- Après aménagement, les espaces requalifiés seront classés dans le domaine public communal.

Un projet de convention de partenariat entre la Ville d'Albi et Tarn Habitat précise les conditions de participation de Tarn Habitat, avec la possibilité de réalisation d'une tranche optionnelle supplémentaire financée par Tarn Habitat.

Les habitants ont été largement associés à ce projet qui a été abordé et débattu à plusieurs reprises au conseil de quartier de Veyrières – Rayssac - Ranteil ainsi qu'au conseil citoyen du 19 mai 2016.

Avant lancement de la consultation des entreprises, les aménagements retenus seront présentés au conseil de quartier de Veyrières – Rayssac - Ranteil du 8 novembre 2016 auquel sont invités les conseillers citoyens.

Je vous propose d'approuver les modalités opérationnelles et financières du projet de réaménagement des espaces collectifs du quartier social de Rayssac, d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec Tarn Habitat et à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les modalités opérationnelles et financières du projet de réaménagement des espaces collectifs du quartier social de Rayssac,

AUTORISE le maire :

- à signer la convention de partenariat avec Tarn Habitat,
- à poursuivre les études en partenariat avec Tarn Habitat et à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

34 / 189 - Rayssac - rétrocession de terrains par Tarn Habitat en vue du réaménagement des espaces libres de la cité de Rayssac

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

34 / 189 - Rayssac - rétrocession de terrains par Tarn Habitat en vue du réaménagement des espaces libres de la cité de Rayssac

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 19 octobre 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Parcs, jardins, espaces naturels et environnement

Eau

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

Vous venez d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville d'Albi et Tarn Habitat en vue de la requalification des espaces collectifs de la cité de Rayssac.

Afin que la Ville puisse assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des aménagements envisagés, il est convenu que Tarn Habitat cède à la Ville d'Albi les terrains concernés par les travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1 - TO1 commerces-, à savoir :

- une surface d'environ 10 500 m² à prendre sur la parcelle BY n°334 et constituant principalement le mail piéton,
- une surface d'environ 3 000 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section BY n°275 constituant le square Louis Jouvét,
- la parcelle cadastrée section BY n°277 d'une superficie de 313 m².

En fonction de la décision d'affermissement de la tranche optionnelle N°2 – TO2 stationnement - , Tarn Habitat cédera également à la Ville d'Albi les terrains concernés par ces travaux à savoir la parcelle BY n° 279 d'une surface de 1 230m².

Tarn Habitat a donné son accord de principe pour céder à la ville, à l'euro symbolique, ces emprises foncières.

Un document d'arpentage, établi par un géomètre-expert, délimitera les espaces qui seront réellement rétrocédés à la ville.

La ville supportera les frais notariés afférents à ces opérations ; les frais de géomètre-expert seront à la charge de Tarn Habitat.

Je vous propose d'approuver le principe d'acquisition, à l'euro symbolique, des emprises foncières concernées par le projet de réaménagement des espaces libres de la cité de Rayssac, d'autoriser le maire à poursuivre les études en partenariat avec Tarn Habitat , de classer les parcelles rétrocédées dans le domaine public communal après leur aménagement et à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer notamment les actes authentiques correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau de l'Office Public de l'Habitat du Tarn en date du 15 mars 2016,

Vu le plan,

APPROUVE le principe de l'acquisition, à l'euro symbolique, des emprises foncières appartenant à Tarn Habitat, définies comme suit :

- une surface d'environ 9 300 m² à prendre sur la parcelle BY n°334 et constituant principalement le mail piéton,
- une surface d'environ 3 000 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section BY n°275 constituant le square Louis Jouvét,
- la parcelle cadastrée section BY n°277 d'une superficie de 313 m².
- la parcelle cadastrée section BY n°279 d'une superficie de 1230 m², cédées par Tarn Habitat dès lors que la tranche optionnelle N°2 – TO2 stationnement – serait affermie .

Un document d'arpentage, établi par un géomètre-expert, délimitera les espaces qui seront réellement rétrocédés à la ville.

DECIDE QUE

les parcelles rétrocédées seront classées dans le domaine public communal après aménagement

AUTORISE

le maire à poursuivre les études en partenariat avec Tarn Habitat et à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment les actes authentiques correspondants.

PRÉCISE QUE

la ville supportera les frais notariés afférents à ces opérations ; les frais de géomètre-expert seront à la charge de Tarn Habitat.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 824 article 2111.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

35 / 190 - Boulevard du Maréchal Juin - acquisition d'un terrain à Tarn Habitat en vue de favoriser l'agriculture urbaine

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

35 / 190 - Boulevard du Maréchal Juin - acquisition d'un terrain à Tarn Habitat en vue de favoriser l'agriculture urbaine

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 19 octobre 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service parcs, jardins, espaces naturels et environnement

Assurance, patrimoine privé communal

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

La Ville d'Albi s'est engagée dans une démarche de promotion de l'agriculture urbaine.

Le développement de jardins partagés sur l'espace public figure parmi les actions engagées et soutenues par la Ville.

Dans ce cadre, la Ville accompagne le projet de l'association « les incroyables comestibles » dans le quartier de Veyrières-Rayssac.

La Ville s'est rapprochée de Tarn Habitat pour la cession à l'euro symbolique de la parcelle BY n° 341 pour une surface de 528 m² sise boulevard du Maréchal Juin.

Ce terrain, sans affectation particulière, sera mis à sa disposition de l'association « les incroyables comestibles » pour mener à bien leur projet de jardins partagés qui permettra également de tisser et conforter les liens sociaux dans ce quartier prioritaire de la politique de la ville.

Les frais afférents à cette opération (géomètre expert et notaire) seront supportés par la commune.

Je vous propose d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BY n°341 aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des collectivités territoriales,

VU l'accord de Tarn Habitat en date du 5 février 2016,

Vu le document d'arpentage établi par le géomètre-expert,

ENTENDU le présent exposé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition de la parcelle cadastrée section BY n°341, appartenant à Tarn Habitat, pour une contenance de 528 m², sise boulevard du Maréchal Juin, à l'euro symbolique.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

les frais afférents à cette opération (géomètre expert et notaire) seront supportés par la commune.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21 824 article 2111.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME ET ESTHÉTIQUE URBAINE

36 / 191 - Chemin de Bellevue - transfert de propriété et classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs du lotissement "le domaine de Fer Servadou"

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

36 / 191 - Chemin de Bellevue - transfert de propriété et classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs du lotissement "le domaine de Fer Servadou"

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 19 octobre 2016

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Parcs, jardins, espaces naturels et environnement

Eau

Domaine public

Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Elu(s) référent(s) : Muriel Roques-Etienne

Muriel ROQUES ETIENNE, rapporteur

La société par actions simplifiée (SAS)« Terres de Vie » a demandé à la ville d'Albi la rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement «le Domaine de Fer Servadou» et leur classement dans le domaine public communal.

Il s'agit des parcelles cadastrales, sises notamment rues Madeleine Renaud, Arletty, Sarah Bernhardt, Simone Signoret, telles que reportées ci-dessous :

Références cadastrales	Superficie	Affectation
KR n°309	795 m ²	Voirie
KR n°340	720 m ²	Espaces verts
KR n°341	4 466 m ²	Espaces verts et raquette de retournement
KR n°342	1 513 m ²	Espaces verts
KR n°343	15 m ²	Transformateur
KR n°344	14 m ²	Transformateur
KR n°345	8 872 m ²	Voirie
KR n°346	182 m ²	Voirie
KR n°347	236 m ²	Voirie
KR n°348	182 m ²	Voirie
Total	16 995 m ²	

Au vu de l'avis favorable des services gestionnaires des réseaux de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'assainissement, d'éclairage public, de voirie, de technologie de

l'information et de la communication, ainsi que de l'avis favorable de la commune d'Albi (eau potable, espaces verts), la commune intégrerait dans le domaine public communal, la voirie interne et les espaces communs de ce lotissement.

En application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, «le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie».

Le transfert de propriété aurait lieu à l'euro symbolique et il serait formalisé par acte authentique.

L'ensemble des frais afférents à cette opération serait à la charge de « Terres de Vie ».

Je vous propose d'approuver l'acquisition des parcelles susvisées aux conditions énoncées ci-dessus, de procéder à leur classement dans le domaine public communal, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et notamment à signer les actes authentiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'autorisation de lotir délivrée par le maire d'Albi en date du 18 décembre 2006,

VU la demande de la société « Terres de Vie »,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE

- l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrales, sises notamment rues Madeleine Renaud, Arletty, Sarah Bernhardt, Simone Signoret, telles que reportées ci-dessous :

Références cadastrales	Superficie	Affectation
KR n°309	795 m ²	Voirie
KR n°340	720 m ²	Espaces verts
KR n°341	4 466 m ²	Espaces verts et raquette de retournement
KR n°342	1 513 m ²	Espaces verts
KR n°343	15 m ²	Transformateur
KR n°344	14 m ²	Transformateur
KR n°345	8 872 m ²	Voirie
KR n°346	182 m ²	Voirie
KR n°347	236 m ²	Voirie

KR n°348	182 m ²	Voirie
Total	16 995 m ²	

- leur classement dans le domaine public communal.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer notamment les actes authentiques correspondants.

DIT QUE

l'ensemble des frais afférents à ce dossier sera à la charge de la société « Terres de Vie ».

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

CULTURE

37 / 192 - Etude sur le secteur culturel - Demande de subvention

L'an deux mille seize le sept novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 31 octobre 2016,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Muriel ROQUES ETIENNE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENCO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Odile LACAZE, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Catherine BIAU, Patrice BEDIER, Fabien LACOSTE, Christophe RAMOND, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Claude LECOMTE donne pouvoir à Michel FRANQUES
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT
Elodie NADJAR donne pouvoir à Catherine BIAU
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

37 / 192 - Etude sur le secteur culturel - Demande de subvention

référence(s) :

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

La ville d'Albi connaît depuis plusieurs années, une grande effervescence en matière culturelle, marquée par des réalisations emblématiques et la mobilisation de très nombreux acteurs du territoire.

Ponctué d'événements majeurs tels que l'inscription au patrimoine mondial de la Cité épiscopale, l'inscription au registre de la Mémoire du monde de l'Unesco de la *Mappa mundi*, la création du Grand-Théâtre et du quartier culturel des Cordeliers ou l'inauguration du musée Toulouse-Lautrec « réinventé » pour n'en citer que quelques uns, cette période se caractérise aussi, par le développement d'une offre culturelle riche, intense et variée.

Forts de ce constat, le ministère de la Culture et de la Communication et la ville d'Albi ont signé en octobre 2015 un « Pacte culture » « pour la liberté d'expression et de création artistique pour l'égalité et la fraternité de toutes les cultures » réaffirmant par ce biais leur engagement mutuel en faveur de la culture à Albi.

Consciente d'avoir franchit une étape, la ville d'Albi souhaite à présent donner une nouvelle ambition à l'action culturelle. Pour nourrir sa réflexion d'un regard expert extérieur, elle a souhaité confier une étude sur le secteur culturel de la commune au cabinet *Emergences Sud*, qui a été retenu après consultation.

Le ministère de la Culture et de la Communication, par l'intermédiaire de la DRAC Occitanie, a fait connaître son intérêt et son soutien à la réalisation de cette étude en y participant à hauteur de 50 % du montant HT.

L'étude précitée représente un coût total, global et forfaitaire de 29 040 € HT et prévoit un prix unitaire pour toute réunion supplémentaire que la ville pourrait souhaiter organiser en sus de celles prévues dans le cadre de la note méthodologique du titulaire de 850 € HT.

Je vous propose donc d'approuver la réalisation de cette étude et de solliciter une participation financière auprès de l'État, selon le plan le financement suivant :

Plan de financement (en euros HT)		
	Prix global de l'étude	Coût unitaire d'une réunion supplémentaire
Ville d'Albi (50%)	14 520,00	425,00
État (50%)	14 520,00	425,00
Total	29 040,00	850,00

L'étude sera réalisée et financée sur des crédits de l'exercice 2016 (budget de la direction des affaires culturelles).

Les crédits de participation de la DRAC Occitanie seront inscrits en recette au budget de la ville d'Albi dès notification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le pacte culturel signé le 21 octobre 2015 entre le ministère de la Culture et de la communication et la ville d'Albi, approuvé par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2015,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la réalisation d'une étude relative au secteur culturel d'Albi pour un montant global et forfaitaire de 29 040 € HT et un prix unitaire pour toute réunion supplémentaire que la ville pourrait demander au titulaire du marché d'organiser en sus de celles prévues dans le cadre de la note méthodologique du titulaire de 850 € HT.

SOLLICITE

la participation financière de l'État correspondant à 50 % du montant global HT de l'opération, soit 14 520,00 € HT pour la réalisation de l'étude et 425,00 € HT pour toute réunion supplémentaire que la ville pourrait demander au titulaire du marché d'organiser, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement (en euros HT)		
	Prix global de l'étude	Coût unitaire d'une réunion supplémentaire
Ville d'Albi (50%)	14 520,00	425,00
État (50%)	14 520,00	425,00
Total	29 040,00	850,00

PRECISE QUE

cette étude sera réalisée avant la fin de l'exercice actuel et qu'elle sera financée par les crédits existant de l'exercice 2016.

S'ENGAGE

à inscrire la subvention de la DRAC Occitanie perçue pour cette opération, en recette, au budget de la ville d'Albi dès sa notification.

AUTORISE

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de l'étude et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services